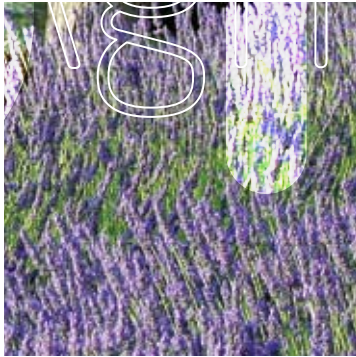
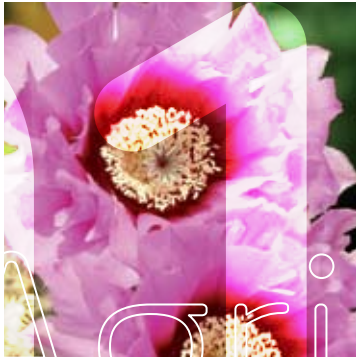
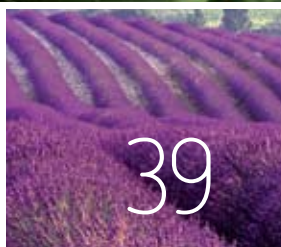


CÉRÉALES / FRUITS ET LÉGUMES / HORTICULTURE / LAIT / OLÉO-PROTÉAGINEUX / PÊCHE ET AQUACULTURE /  
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES / SUCRE / VIANDES BLANCHES / VIANDES ROUGES / VINS /

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Sommaire



Le mot du président	> 3
Faits marquants	> 4
L'établissement	> 5
Conseil d'administration / Comité de direction	> 12
Les filières de l'agriculture et de la pêche	> 13
<b>Céréales</b> > Produire plus et produire mieux	> 14
<b>Oléo-protéagineux</b> > Soutenir l'expérimentation et la promotion	> 18
<b>Sucre</b> > Gérer l'organisation commune de marché du sucre	> 21
<b>Fruits et légumes</b> > Des travaux de fond pour préparer l'avenir	> 24
<b>Horticulture</b> > Poursuite du soutien aux investissements	> 30
<b>Pêche et aquaculture</b> > Valoriser les produits de la filière	> 34
<b>Plantes à parfum, aromatiques et médicinales</b> > Fiabiliser et développer l'offre	> 39
<b>Lait</b> > Préparer la sortie des quotas	> 42
<b>Viandes blanches, viandes rouges</b> > Faire face à la crise et aux nouveaux défis	> 45
<b>Vins</b> > 2012, année de transition	> 53

**En 2012, FranceAgriMer a conforté son organisation pour renforcer encore l'efficience de son action. À tous les niveaux - international, national ou régional -, l'établissement est en ordre de marche et s'attache à consolider le périmètre de son activité et à amplifier la qualité de ses interventions.**

# Une année charnière pour FranceAgriMer



**Jean-Bernard Bayard**, président du Conseil d'administration de FranceAgriMer

Pour FranceAgriMer, l'année 2012 a été une année charnière. Sa phase de construction s'est achevée. L'établissement est structuré et se place dans une perspective de consolidation de ses savoir-faire, mais aussi de développement de ses services et de leur qualité.

Cette étape s'inscrit dans la continuité. En 2012, les Conseils spécialisés ont été renouvelés, huit des neuf présidents sortants ont été reconduits dans leur fonction, favorisant le prolongement de leur action. Je les ai réunis à plusieurs reprises, avec la direction de l'établissement, pour réfléchir à l'évolution des missions afin que FranceAgriMer demeure un instrument efficace au service du développement des filières agricoles.

## La place de l'international dans nos actions s'est renforcée en 2012 et témoigne de notre volonté d'amplifier nos interventions en la matière.

En termes d'organisation interne, les enseignements tirés des premières années de fonctionnement ont conduit au rapprochement de l'animation des filières et des activités à l'international dans une direction Filières

et international. La place de l'international dans nos actions s'est renforcée en 2012 et témoigne de notre volonté d'amplifier nos interventions en la matière. La création d'un ministère délégué à l'agroalimentaire, signe de l'importance accordée à ce secteur par le Gouvernement, s'est traduite par une redynamisation de nos actions en matière d'appui aux entreprises et au secteur agroalimentaire, sur le volet exportation. Après trois années d'exercice, nous pouvons témoigner de la réussite de l'intégration des services territoriaux de FranceAgriMer au sein des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Ce mode d'organisation a permis de développer, grâce à un dialogue social, l'articulation entre les missions de l'établissement et celles de l'État tout en préservant leurs spécificités et l'identité des agents de l'établissement.

L'année 2012 a permis de parachever la mise en place de FranceAgriMer, de maintenir ses capacités financières d'intervention, tout en dessinant les priorités qui sont aujourd'hui les nôtres. Des priorités qui trouveront leur traduction dans le prochain contrat d'objectifs et de performance entre l'établissement et l'État.

## Faits marquants

2012



## Février 2012

Un nouveau site internet Plus lisible et ergonomique, le nouveau site de FranceAgriMer a été mis en ligne début 2012. Un chantier d'envergure, entamé dès la création de l'établissement, qui a mobilisé de nombreux agents de différentes directions. Son architecture repensée permet, entre autres, d'aborder chaque filière de l'agriculture et de la pêche, en cohérence avec l'organisation par métier de l'établissement.

## Avril 2012

## CéréObs est accessible en ligne

CéréObs, le programme de suivi de l'état d'avancement des céréales mis au point par FranceAgriMer, est accessible depuis avril 2012 à l'adresse : <https://cereobs.franceagrimer.fr>. Les publications disponibles sur le site présentent une synthèse à l'échelle régionale et nationale de l'état d'avancement des cinq céréales suivies : blé tendre, orge d'hiver, blé dur, orge de printemps et maïs grain.

## Mai 2012

## Pierre Fond, nouveau trésorier-payeur général

Ancien chef de service à la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), Pierre Fond a été promu trésorier-payeur général, agent comptable de FranceAgriMer.

## Mai-juin 2012

## Renouvellement des Conseils spécialisés et nomination des présidents

Arrivés au terme de leur mandat de trois ans, les membres de dix des onze Conseils spécialisés (CS) de FranceAgriMer et leur président – nommés par arrêté du ministre en charge de l'agriculture – ont été renouvelés en 2012. Huit présidents ont été reconduits : Jérôme Despey (CS vins), Patrick Trillon (CS fruits et légumes), Éric Lainé (CS sucre), Jean-Pierre Mariné (CS horticulture), Rémi Haquin (CS céréales), Pierre Chevalier (CS ruminants et équidés), Bernard Prévault (CS PPAM). Sont nouvellement arrivés à la présidence : Jacques

Siret (CS oléo-protéagineux), Jean-Michel Serres (CS viandes blanches) et Dominique Chargé (CS lait). Le CS pêche et aquaculture sera renouvelé fin 2013.

## Mai 2012

## Nouveaux ministères

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire devient le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Le secteur de la pêche, pour lequel FranceAgriMer conserve ses missions, est rattaché au ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, au sein du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

## Juillet 2012

## Nomination aux Victoires des Acteurs publics 2012

Chaque année, la rédaction d'Acteurs publics récompense les meilleures initiatives observées dans les trois fonctions publiques (d'État, territoriale, hospitalière) afin d'honorer ceux qui, sur le terrain, agissent en faveur d'un service public de qualité.

FranceAgriMer, qui a présenté son plan de réingénierie des processus, a été nominé dans la catégorie fonction publique d'État.

## Septembre 2012

## Inauguration du laboratoire de La Rochelle

Entièrement rénové, le laboratoire de La Rochelle a été inauguré le 12 septembre 2012. Trois pôles d'activité ont été définis : technologie des céréales, qualité sanitaire et biotechnologie. Objectif : accroître les performances opérationnelles du laboratoire.

1 270

C'est le nombre d'agents présents au siège et dans les services territoriaux de FranceAgriMer au 31 décembre 2012, soit

1 216

équivalents temps plein.

Pour FranceAgriMer, l'année 2012 a été marquée par une réorganisation permettant, notamment, le rapprochement des activités internationales et de l'animation des filières afin de renforcer la qualité des actions menées à l'international. L'établissement a, par ailleurs, continué à accompagner les filières en matière d'études, de prospective, d'aides ou de communication.

## Dégager des synergies pour mieux accompagner les filières



L'année 2012 a été marquée, au sein de FranceAgriMer, par le rapprochement de l'animation des filières et des activités à l'international dans une direction unique – Filières et international. Cette décision a permis de renforcer les synergies entre les missions de FranceAgriMer, notamment celles liées à la coopération. L'établissement développe en effet des programmes d'échanges à destination des pays européens ou candidats, afin de valoriser l'approche française de la politique agricole commune (PAC), mais aussi à destination des pays tiers. Vis-à-vis de ces

derniers, outre un appui technique, l'objectif est de créer et d'entretenir des réseaux relationnels à même de faciliter les relations commerciales des opérateurs français ou, à travers des actions ciblées, de lever une contrainte sanitaire ou phytosanitaire (SPS) bloquant l'exportation de certains produits.

### S'appuyer sur l'expertise des filières dans les actions à l'international

L'apport des spécialistes des filières est indispensable pour mener à bien ces actions. Ils sont de fait à même d'identifier les difficultés,

de contribuer à la définition des programmes, de mobiliser leurs experts et, ainsi, de participer à la levée des difficultés. La logique est identique pour l'appui fourni par FranceAgriMer au ministère chargé de l'agriculture, particulièrement à la direction générale de l'Alimentation, au regard de l'ouverture des marchés, à travers l'abaissement des barrières sanitaires et phytosanitaires. Parmi les causes qui conduisent un pays à fermer son marché ou à en restreindre l'accès figure la méconnaissance des spécificités des produits français et du dispositif de sécurité sanitaire.

## L'établissement

En 2012, la mission d'Audit interne a atteint ses objectifs en rendant

**13** rapports dont 11 avant le 31 décembre.

Dans ce cas, en complément des négociations avec le pays tiers, des missions d'information ou des séminaires techniques présentant la qualité des produits et la fiabilité du dispositif de contrôle sanitaire français sont organisés. L'expertise des filières est là aussi indispensable pour identifier les produits et les pays où ces actions méritent d'être conduites et accompagner leur mise en œuvre.

### L'approbation du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI)

Le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) de FranceAgriMer a été approuvé par le Conseil d'administration du 22 mars 2012. Il vise à définir et planifier les chantiers d'évolution du système d'information en cohérence avec la stratégie métier et les besoins opérationnels. Il concerne l'ensemble du système d'information ainsi que son organisation et sa gouvernance. Le SDSI 2012/2014 présente cinq caractéristiques majeures :

- il est focalisé sur une transformation applicative de grande envergure du système d'information principalement liée à la démarche de réingénierie des processus de l'établissement ;
- il ouvre l'ère de la modernisation de la relation

usagers par la mise en place de téléprocédures associées à une dématérialisation ;

- il s'aligne sur une politique volontariste de gestion et de diffusion des données socio-économiques et d'aide à la décision servie par une architecture urbanisée et pérenne ;
- en parallèle, il a pour ambition de doter FranceAgriMer, au travers d'une refonte des applications sur le moyen terme, d'une architecture applicative de services performante comme base d'une politique d'industrialisation des développements et de mutualisation ;
- il met en place les grandes évolutions organisationnelles et contractuelles qui permettront de mener à bien ce programme. Ainsi, ce SDSI permettra de disposer d'un système d'information structuré et urbanisé sur une base technologique moderne.

### La régularité et sécurité des systèmes et des opérations

Pour la direction de la Régularité et de la sécurité des systèmes et des opérations (DRSSO), l'année 2012 a été marquée par plusieurs événements. Les contrôles externes dont FranceAgriMer a fait l'objet par les corps communautaires (Fonds européen agricole de garantie

## L'AUDIT INTERNE EN PHASE AVEC SES OBJECTIFS

Avec un nombre moyen de rapports remis par les auditeurs de 1,87 (pour 1,73 en 2011), la mission d'Audit interne a atteint ses objectifs en rendant 13 rapports pour l'année 2012 dont 11 avant le 31 décembre. Elle a également réussi à mettre en œuvre et conclure huit des dix missions prévues à son programme annuel (contre 8/9 en 2011 et 7/10 en 2009 et 2010).

– FEAGA –, Cour des comptes européenne) et nationaux (Cour des comptes française, Commission de certification des comptes des organismes payeurs – CCCOP) ont cette année encore été nombreux. Au total, neuf audits ont concerné l'établissement. S'agissant, dans ce domaine, de l'évaluation du respect des critères d'agrément en tant qu'organisme payeur (OP) pour effectuer la gestion, le contrôle et le paiement des aides du FEAGA, la notation de l'établissement par la CCCOP est toujours positive et ainsi conforme aux objectifs fixés par le ministère chargé de l'agriculture. Néanmoins, dans son rapport, la Commission de certification recommande de poursuivre les efforts. Cela concerne le suivi et le recouvrement des créances et, en particulier, le respect des délais requis par la réglementation communautaire pour recouvrer les sommes indues. Par ailleurs, pour les activités de contrôle sur place, les guides de contrôle et manuels de procédure restent à perfectionner. Enfin, l'application des intérêts de retard, le suivi des cautions et des décisions de justice et la sécurité des systèmes d'information doivent également être améliorés.

Dans ce cadre, une correction financière de 1,466 million d'euros au titre de l'exercice communautaire 2012 a d'ores et déjà été prononcée pour absence de recouvrement ou recouvrement partiel de créances communautaires dans les délais requis. Des corrections complémentaires sont attendues au terme des travaux relatifs à la conformité des dispositifs. En matière de sécurité des systèmes d'information, les efforts importants déployés en 2012 par FranceAgriMer pour traiter les recommandations formulées

## PRÉVENTION DU STRESS ET DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

Au premier trimestre 2012, FranceAgriMer a déployé auprès de ses agents une enquête relative à la perception des conditions de travail. Les principaux enseignements de cette enquête ont donné lieu à la conduite de groupes d'échanges au siège comme en région. L'objectif de ces groupes était la mise en perspective des résultats de l'enquête et un recensement des interventions possibles en matière de prévention des risques psycho-sociaux. Sur la base des enseignements tirés de ces groupes d'échanges, les membres de la commission Prévention du stress et harcèlement au travail ont identifié plusieurs axes d'intervention permettant une meilleure prévention des risques psycho-sociaux au sein de l'établissement. Ces propositions d'actions ont été présentées au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du

17 septembre 2012. La direction générale de FranceAgriMer les a approuvées et a décidé d'en engager la formalisation.

Quatre axes d'intervention ont ainsi été retenus :

- les relations au travail ;
  - la communication et la circulation de l'information ;
  - l'accompagnement des agents en difficulté ;
  - l'environnement de travail.
- Les actions concrètes liées à ces différents axes seront intégrées au Document unique de l'établissement. La commission Prévention du stress et du harcèlement au travail assurera une veille et un accompagnement de la mise en œuvre de ces actions. L'enquête d'appréciation du climat social sera renouvelée à échéance du second trimestre 2014.

## Dans la continuité des actions menées en 2010 et 2011, la réingénierie des processus (RP) a concerné, fin 2012, plus de 80 % des processus de FranceAgriMer et la grande majorité de ses agents.



en 2011 ont porté leurs fruits. Aucune recommandation nouvelle n'a été formulée pour 2012 et le niveau de maturité est évalué à 3,12 sur un maximum de 5. Dans ce même domaine, face à la montée en puissance des attaques informatiques et au développement de la cybercriminalité, l'établissement a renforcé les dispositions de surveillance de son système d'information et de nombreuses mesures de protection ont été prises en 2012 pour garantir la sécurité opérationnelle. Le Plan de continuité de l'activité (PCA) a, par ailleurs, connu une évolution significative en 2012. Ainsi, des replis informatiques et utilisateurs, en interne au sein de l'Arborial pour des incidents mineurs et en externe dans le cadre de conventions signées avec le ministère chargé de l'agriculture pour des incidents majeurs, ont été engagés. Ce dispositif permettrait, en cas d'incident, une reprise rapide et progressive des activités fondée sur la priorisation des besoins de continuité. L'intégration du contrôle interne dans les activités et les projets de FranceAgriMer, dans le cadre de la mission de pilotage confiée au service de la Régularité des procédures (SRP), s'est poursuivie en 2012. Dans la continuité des actions menées en 2010 et 2011, la réingénierie des processus (RP) a concerné, fin 2012, plus de 80 % des processus de l'établissement et la grande majorité des agents.

Dans le domaine de la Gouvernance du système d'information (GSI), l'année 2012 a été marquée par la mise en place de l'organisation en charge de l'appui au dispositif. Il s'agit, d'une part, de rationaliser la sélection, la régulation et l'arbitrage des projets et demandes d'évolution du système

d'information et, d'autre part, d'appuyer les différentes directions dans la mise en œuvre de leurs projets. Cela a permis notamment d'améliorer la visibilité sur la cinquantaine de projets de l'établissement pris en charge par le service des Systèmes d'information (SSI).

### D'importantes avancées pour l'Agence comptable

Pour FranceAgriMer, engagé dans une démarche permanente de maîtrise des risques comptables et financiers, une étape décisive a été franchie en 2012 avec l'aboutissement du projet SIGECOFI 2012.

En effet, l'établissement devait pouvoir disposer d'une visibilité totale sur les processus dépenses et recettes au travers d'un lieu unique de stockage de l'information. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012, FranceAgriMer s'est doté d'un outil adapté aux enjeux financiers et à ses missions, tant nationales que communautaires. Il permet la sécurisation complète du traitement des flux financiers et de trésorerie, une parfaite traçabilité des opérations et attribue à chaque métier un espace progiciel dédié. L'information produite devient donc disponible et facile à traiter. SIGECOFI 2012 résulte d'un travail collectif qui a concerné de multiples domaines : informatique, comptable, financier, organisationnel et managérial.

L'établissement dispose ainsi d'un outil comptable et financier adapté, performant et sécurisé qui, de surcroît, lui permettra de faire rapidement de nouveaux progrès en termes de qualité de service et de pilotage avec :

- une gestion dettes/créances 100 % dans la comptabilité et 100 % détaillée ;
- la disparition des comptabilités auxiliaires

du fait de l'intégration directe des données. Les données dans le progiciel de comptabilité font foi et loi ;

- le service Comptabilité qui devient le garant de l'intégrité des données comptables et financières et assure la parfaite conformité des informations avec les applicatifs métiers. La gestion des cautions est un autre enjeu financier important pour FranceAgriMer puisqu'elle représente 1,5 milliard d'euros. En 2012, la seconde priorité de l'Agence comptable a donc été de démarrer le projet de refonte de l'application caution afin de répondre aux exigences de la CCCOP et d'améliorer la performance de l'établissement. Ce projet sera connecté, dans un second temps, à l'application de gestion comptable et financière de FranceAgriMer afin d'y centraliser également les données relatives à la gestion de ces garanties. Enfin, le dispositif de gouvernance des rejets initié par l'Agence comptable en 2010 pour assurer le pilotage de la qualité comptable et financière des opérations de dépenses réalisées par l'établissement produit ses effets. Il permet de finaliser le déploiement du contrôle intelligent de la dépense au sein de FranceAgriMer. Son objectif est double puisqu'il s'agit d'adapter et cibler les

## 2012 en région...

**DES SERVICES TERRITORIAUX AU PLUS PRÈS DU TERRAIN /** Intégrés aux directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, les agents des services territoriaux de FranceAgriMer entretiennent des liens étroits avec les professionnels de l'ensemble des filières. Au quotidien, ils les informent des évolutions de la réglementation, de la mise en place des aides et apportent, sur certaines missions, leur expertise technique. Ils transmettent également aux directions du siège des éléments d'analyse de la situation régionale. Des missions où ils combinent visions technique, économique et réglementaire. / **Pierre Labruyère, chef du service territorial de Languedoc-Roussillon**

## L'établissement

### Engagé dans une démarche permanente de maîtrise des risques comptables et financiers, FranceAgriMer a franchi une étape décisive avec l'aboutissement du projet SIGECOFI 2012.

contrôles aux risques encourus, mais aussi d'identifier les difficultés rencontrées, de les analyser et de proposer un plan d'action pour les corriger. Le périmètre de ce dispositif inclut les aides nationales, les aides communautaires, le service facturier, la paye et les frais de mission. Il donne lieu à un rapport trimestriel établi à partir d'une analyse multicritère, qualitative et quantitative, de l'ensemble des rejets opérés par l'Agence comptable sur les opérations d'ordonnancement. Ce dispositif a permis une baisse constante du taux de rejet moyen global de FranceAgriMer, tendance confirmée et accentuée au cours du dernier trimestre 2012. Il a également permis d'identifier les points de fragilité, ensuite analysés et traités dans le cadre d'un plan d'action partagé.

#### Les études économiques

Le programme d'études économiques de FranceAgriMer se partage entre deux grands types d'opérations. L'acquisition d'informations socio-économiques sur les différentes filières, tout d'abord, qui correspond à des procédures le plus souvent récurrentes qui peuvent concerner :

- le financement d'un système de cotations des produits sur les différents marchés ;
- les achats de données, panels de distributeurs ou de consommateurs ;
- la réalisation d'enquêtes annuelles régulières ;
- les observatoires microéconomiques des exploitations ;
- les veilles concurrentielles, en particulier

sur les marchés internationaux...

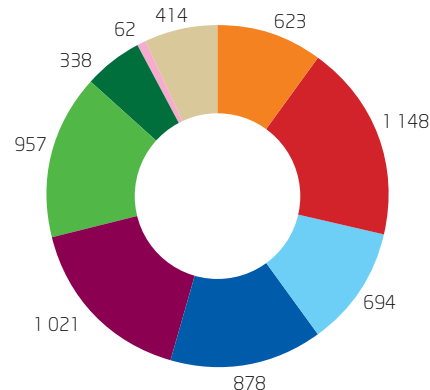
Les informations ainsi récoltées sont traitées et utilisées pour produire des analyses économiques. Celles-ci sont ensuite présentées dans les différents Conseils spécialisés de l'établissement puis mises à disposition du public sur le site internet de FranceAgriMer.

Les études proprement dites visent, ensuite, à accroître ponctuellement les connaissances sur un sujet jugé important ou urgent. Le programme d'études est largement cofinancé avec les organisations professionnelles (syndicats, interprofessions, instituts techniques...) ou avec d'autres structures publiques. Une partie est réalisée en interne par les équipes de FranceAgriMer, mais la majorité est partiellement externalisée auprès de prestataires choisis dans le respect du Code des marchés publics.

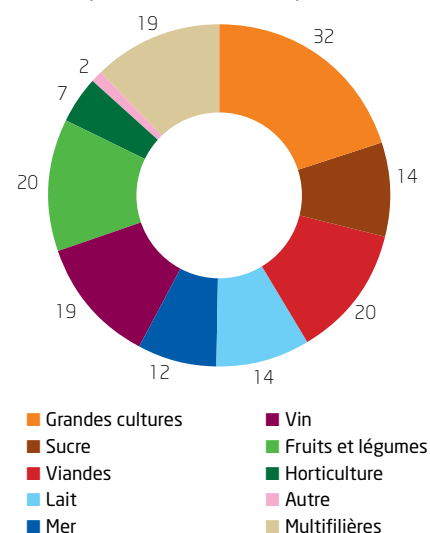
En 2012, le programme annuel validé par le Conseil d'administration a comporté 159 opérations pour un montant total d'un peu plus de 6,1 millions d'euros : 48 % des projets et 49 % des dépenses ont concerné l'acquisition d'informations ; les observatoires, qui comptent pour 14 % des projets, représentent 26 % des dépenses – notamment en raison des coûts de production et d'informations microéconomiques. 38 % des projets (25 % des dépenses) sont des études *stricto sensu*.

La plupart des projets relèvent d'approches orientées filière ; seuls 19 projets concernent des approches transversales, dont le tiers sur les valorisations non alimentaires.

Répartition des dépenses par filière (K€)



Répartition des études par filière



#### Les travaux et études d'intérêt commun à plusieurs filières agricoles

Les analyses multifilières visent à mettre en lumière les points communs et les différences entre certaines filières, notamment en les examinant au travers d'une approche commune (par exemple, leur compétitivité au regard de leurs concurrents internationaux ou la répartition des marges brutes entre les différents acteurs d'une filière...) ou à l'aide d'outils méthodologiques particuliers (outils de veille internationale, prospective, évaluation...). Ces approches, qui traitent des convergences et différences entre filières agricoles, permettent un éclairage sur l'intérêt

## LA GOUVERNANCE DE L'ACTION EN RÉGION

La réflexion, engagée courant 2011, sur la réingénierie des processus de l'activité des services territoriaux de FranceAgriMer a conduit le directeur général à prendre, le 8 février 2012, une décision relative à la gouvernance de l'action de FranceAgriMer en région. Parmi les axes d'évolution portés par cette décision figurent :

- le renforcement du système de pilotage de l'action en région, c'est-à-dire de l'ensemble constitué par le cadre de responsabilité et d'objectifs de la DRAAF, les indicateurs qui y sont associés et les instances d'animation et de décision ;
- en corollaire, la mise en place d'un dialogue objectifs/performance entre les directions de FranceAgriMer et des DRAAF.

Une phase de test de ce dispositif a été réalisée en mai et juin 2012 avec six DRAAF : Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur. La démarche s'étant avérée concluante, elle sera poursuivie en 2013, avec onze nouvelles régions.



En 2012, le programme d'études économiques validé par FranceAgriMer

a comporté **159** opérations pour un montant total d'un peu plus de **6,1** millions d'euros.



## RÉNOVATION DU LABORATOIRE DE LA ROCHELLE

La rénovation du laboratoire de La Rochelle a constitué un fait marquant de l'actualité de FranceAgriMer en 2012. Elle lui permet de disposer désormais d'un outil de travail bien structuré, conforme aux normes actuelles et répondant à ses besoins. Cette rénovation a perturbé assez fortement l'activité technique du laboratoire pendant quelques mois. Néanmoins, le niveau d'activité a pu être maintenu avec un nombre équivalent d'échantillons analysés et une implication soutenue dans les activités d'expertise.

Les travaux de rénovation du laboratoire ont imposé une suspension d'accréditation à compter du 16 avril 2012 et la conduite d'un audit de levée de suspension le 5 octobre 2012. Les conclusions de cet audit ont été particulièrement satisfaisantes. Outre les activités d'analyse des céréales, l'ensemble des agents du laboratoire contribuent à des activités d'expertise, chacun dans son domaine de compétences : participation à des programmes de recherche, formation, normalisation, vulgarisation des bonnes pratiques... La rénovation du laboratoire a également été l'occasion d'élargir ses activités d'analyses à d'autres filières, notamment par l'utilisation de la technologie PCR (amplification en chaîne par polymérase) pour la recherche de virus dans le cadre du dispositif bois et plants géré par FranceAgriMer.

de combiner les démarches transversales et l'importance de la prise en compte des spécificités sectorielles.

Les analyses transversales cherchent à éclairer les questions communes à l'ensemble des filières, ou à plusieurs d'entre elles : développement des agrocarburants, évolution des attitudes et des opinions des consommateurs à l'égard de leur alimentation, phénomènes de substitution à la consommation entre familles de produits (viandes-poissons, desserts lactés-fruits, pâtes ou riz-légumes).

En 2012, ces approches ont notamment permis :

- de conduire une prospective sectorielle macroéconomique dans le secteur des semences de blé dur ainsi que dans le domaine de l'horticulture ornementale ;
- d'initier un processus d'évaluation des mesures d'aides concernant les serres maraîchères ;
- de mettre en place un outil de veille concurrentielle internationale sur les céréales et d'effectuer le bilan de plus de dix ans de veille dans le secteur du vin ;
- de poursuivre la mise en place d'un Observatoire de la biomasse et de conduire une étude sur les gisements issus des industries agroalimentaires, en partenariat avec l'Ademe ;
- de conduire une étude sur les utilisations non alimentaires et non énergétiques de la biomasse, concernant la chimie biosourcée ;
- enfin, de procéder à une réactualisation de

l'étude conduite en 2010 sur la consommation des ménages en situation de crise économique.

### L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

Créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP), l'Observatoire associe, au sein d'un comité de pilotage, les représentants de toutes les parties prenantes des filières agroalimentaires afin « d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges [...] au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires [...] ». Il étudie les coûts de production au stade de la production agricole, les coûts de transformation et les coûts de distribution dans l'ensemble de la chaîne de commercialisation des produits agricoles » (article L. 692-1 du Code rural et de la pêche). 2012 a permis de consolider les travaux initiés en 2011, appliqués aux fruits et légumes,

produits laitiers, viandes porcines (fraîche et charcuterie), viande bovine, viande de volailles, d'étendre le champ des activités de l'Observatoire à la filière ovine et de préparer le travail concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Pour chaque produit alimentaire au menu de l'Observatoire, la démarche générale consiste d'abord à décomposer le prix au détail, suivi mensuellement, en valeur de la matière première agricole incorporée et valeurs ajoutées (ou marges brutes) par les maillons suivants, industriels et commerciaux, de la filière, à partir des modèles d'estimation de ces marges brutes adaptés à chaque produit construits en 2011.

La seconde phase de la démarche de l'Observatoire consiste à évaluer les coûts que doivent couvrir les valeurs ajoutées ou marges brutes précédemment identifiées, en retraçant les résultats comptables des statistiques sectorielles et, dans les enseignes de la

## 2012 en région...

**FRANCEAGRIMER PRÉSENT SUR LES SALONS ORGANISÉS EN RÉGION /** À l'occasion de salons organisés en région, tels le Medfel à Perpignan ou le Space de Rennes, les services territoriaux de

FranceAgriMer s'attachent à aller à la rencontre des professionnels. Cela leur permet d'apporter des informations économiques ou juridiques et de répondre aux questions que se posent les acteurs de la filière sur la réglementation ou sur leurs projets. Des rencontres qui s'opèrent souvent en lien étroit avec des représentants du siège ainsi que des collaborateurs des études, afin de délivrer une information complète et actualisée sur les thématiques abordées. / P. L.

## L'établissement

En 2012, la direction de la Gestion des aides a versé au total plus de 5,53 millions d'euros d'aides aux filières de l'agriculture et de la pêche.

## L'ACTIVITÉ DES CONSEILS SPÉCIALISÉS ET DES COMITÉS

grande distribution, en mettant en place un dispositif de suivi annuel de la contribution de chaque rayon alimentaire au résultat net des magasins. Jamais réalisé auparavant à cette échelle, ce travail a fait l'objet d'une première valorisation dans le rapport 2012 de l'Observatoire.

En complément de ses travaux sectoriels, portant sur les contributions des différents maillons des filières agroalimentaires à la formation des prix au détail, l'Observatoire développe, avec l'appui de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), une approche macroéconomique qui décompose la dépense alimentaire française en rémunérations dans les différentes branches de l'économie. Réalisée pour la première fois sur les quinze dernières années, cette analyse met en évidence des changements sensibles dans la formation de la valeur de notre alimentation, sous l'effet des évolutions des prix et des processus de production et de distribution. Le deuxième rapport de l'Observatoire a été remis au parlement fin octobre 2012. Ce document de plus de 400 pages présente l'ensemble des méthodes et résultats du

Les Conseils spécialisés et Comités issus de ces Conseils revêtent une importance particulière au sein de FranceAgriMer, puisque c'est là que se rencontrent les représentants des différents maillons des filières et les services de l'État. Leurs réflexions se nourrissent essentiellement des données, études et analyses fournies par la direction Marchés, études et prospective. Elles permettent d'élaborer les stratégies collectives des filières, qui peuvent s'appuyer pour partie sur les moyens budgétaires de FranceAgriMer. En 2012, plus de 1 300 membres professionnels des Conseils et Comités se sont retrouvés, à l'occasion de 60 réunions des onze Conseils spécialisés et de 53 réunions des 23 Comités.

dispositif d'information économique mis en place pour répondre aux objectifs assignés à l'Observatoire par la LMAP.

## Un nouveau site internet

Le nouveau site internet de FranceAgriMer a été mis en ligne début 2012. Son élaboration a mobilisé de nombreux services et unités concernés par la mise en ligne d'informations. Il regroupe les informations auparavant diffusées sur cinq sites différents qui fonctionnaient selon des technologies et modes de classement des documents propres. Après une phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage, menée en 2010, un important travail éditorial a été mené en 2011 pour établir un plan de classement de tous les

documents à publier. Les choix effectués visent à améliorer la qualité de service de l'établissement grâce à la lisibilité de son site internet. L'efficacité des actions de FranceAgriMer est en effet renforcée, notamment grâce à une bonne orientation des internautes qui ont un accès rapide à une information de référence, que celle-ci concerne les marchés, les aides, la réglementation, etc. En termes d'organisation, la solution technique retenue décentralise les mises en ligne, rapprochant ainsi les métiers des informations qu'ils produisent. Ce dispositif, qui raccourcit les délais de mise à disposition des informations tout en garantissant leur fiabilité, permet de faire de l'actualisation du site l'affaire de tous. Quelques mois après son ouverture,

## LES AIDES VERSÉES PAR LA DIRECTION DE LA GESTION DES AIDES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 2012 (MONTANTS BRUTS EN K€)

Unités/Services	Fonds communautaires	Fonds nationaux	Total versé
Programmes sociaux	87 368 837	13 456 390	100 825 227
Restitutions, produits transformés et certificats	78 518 102		78 518 102
Restructuration et diversification sucrière	12 881 562		12 881 562
Intervention, stockage public et stockage privé	1 200 460		1 200 460
<b>Sous-total Aides communautaires transverses</b>	<b>179 968 961</b>	<b>13 456 390</b>	<b>193 425 351</b>
OCM fruits et légumes	99 254 938	122 251	99 377 189
OCM viticoles	144 168 404		144 168 404
OCM pêche, FEP, POSEIDOM, ARIPA	7 321 758	7 273 242	14 595 000
<b>Sous-total Aides communautaires spécifiques</b>	<b>310 842,8</b>	<b>7 395 493</b>	<b>258 140 593</b>
Gestion de crise		28 837 780	28 837 780
CPER, aides aux filières et aux exploitations		69 395 122	69 395 122
Programme apicole	2 511 419	1 277 287	3 788 706
<b>Sous-total Aides nationales et apiculture</b>	<b>2 511 419</b>	<b>99 510 189</b>	<b>102 021 608</b>
<b>Total versé</b>	<b>433 225 480</b>	<b>120 362 072</b>	<b>553 587 552</b>



Les DRAAF sont porteuses aujourd'hui des priorités de FranceAgriMer en région.

Martin Gutton



ce processus a donné lieu à un chantier de réingénierie pour améliorer et harmoniser le travail des différents contributeurs.

### La promotion rejoint la communication

FranceAgriMer a été réorganisé à l'automne. Ainsi, les missions de promotion ont été réparties en fonction des compétences et des métiers. Une unité Promotion a été créée au sein de la direction de la Communication et de l'information. Outre les campagnes génériques menées par l'établissement pour les filières de la pêche et du vin qu'elle conduit, cette unité pilote la définition et le suivi des stratégies et des actions de l'ensemble des filières, en partenariat avec les délégués filières de l'établissement et la direction des Politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) du ministère en charge de l'agriculture. Le suivi administratif des dossiers est ensuite assuré par l'unité Aides à la promotion au sein de la direction Gestion des aides.

### De nombreux chantiers de communication en cours

L'unité Documentation a finalisé en 2012 la préparation d'un important chantier de dématérialisation de son *Panorama de presse*. L'unité Communication externe et graphique poursuit ses échanges de mutualisation avec le ministère en charge de l'agriculture, notamment sur la participation à différents salons professionnels. Elle s'est également attachée à un important travail de refonte des publications. Les collections de l'établissement ont été redéfinies et déclinées en différentes versions.



### L'ENTRETIEN

L'articulation entre l'échelon régional et l'échelon national est exemplaire

Martin Gutton, président du groupement des DRAAF

### Dans quel contexte s'est mise en place la nouvelle gouvernance de FranceAgriMer en région ?

**Martin Gutton :** Le contexte a été celui de la fusion des différents offices par produits en avril 2009. Ces établissements avaient déjà fait l'objet de fusions récentes et les équipes avaient donc des origines variées. Le choix qui a été fait au moment de la création de FranceAgriMer a été assez original : il s'agissait d'intégrer les services territoriaux de ce nouvel établissement au sein des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du ministère en charge de l'agriculture. Le but poursuivi était de parvenir à une cohérence d'action plus grande entre les administrations centrales du ministère en charge de l'agriculture, ses représentations en région et l'ensemble des services de FranceAgriMer.

### Quels étaient les objectifs de cette organisation ?

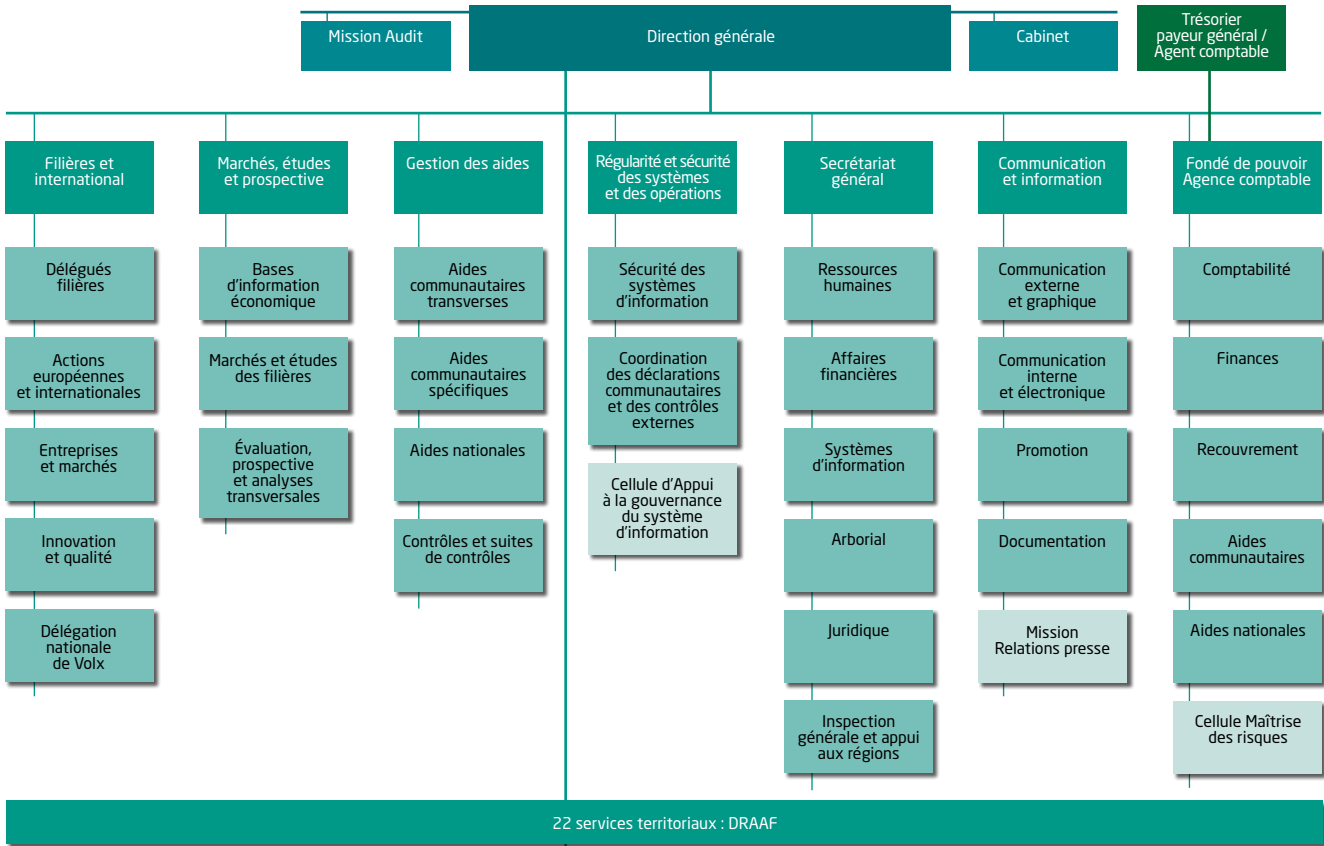
**M. G. :** L'objectif principal était de créer un service du nouvel établissement public dans chaque région, en s'appuyant sur l'organisation régionale du ministère. Des réorganisations ont donc eu lieu pour créer un service FranceAgriMer dans chacune d'entre elles. C'est aujourd'hui le seul exemple d'organisation où les services déconcentrés d'un ministère ont intégré les personnels d'un établissement public national. Ceci permet de mener une action plus efficace en région. En effet, les DRAAF disposent de l'ensemble des moyens du ministère en charge de l'agriculture sur les territoires : moyens financiers mais aussi humains. Grâce à la collaboration avec les agents de FranceAgriMer en région, elles bénéficient des compétences pointues de personnes ayant une connaissance parfaite de l'organisation économique des filières mais aussi du terrain, c'est-à-dire du monde des entreprises et des exploitations agricoles.

### Pouvez-vous déjà en mesurer les résultats ?

**M. G. :** Le bilan est extrêmement positif au regard de l'intérêt public. L'articulation entre les échelons régional et national est exemplaire en termes de délégation, d'organisation et d'échanges d'informations. Elle a abouti à la cohésion attendue de l'action du ministère en charge de l'agriculture sur le territoire, au service de l'ensemble des filières agricoles et agroalimentaires. Les DRAAF sont porteuses aujourd'hui des priorités de FranceAgriMer en région. Par ailleurs, cette organisation, mise en place dans le cadre de la réforme de l'État, a également permis de rationaliser les moyens. Un des objectifs pour l'avenir est de préserver ce cadre.

## Conseil d'administration et Comité de direction

FranceAgriMer



Un Conseil d'administration et un Comité de direction président aux destinées de FranceAgriMer.

• Chargé du fonctionnement de l'établissement, le **Conseil d'administration** organise les interventions en faveur des filières. Son rôle est de faciliter les débats et de faire émerger des consensus autour de la mise en œuvre de décisions d'intérêt général, partagées par l'ensemble des filières. Il réunit des parlementaires, des représentants de l'État et d'établissements publics, les présidents des onze Conseils spécialisés des filières, des représentants des organisations agricoles et de la pêche, ainsi que des représentants du commerce de gros et du secteur aval.

En 2012, le Conseil d'administration de FranceAgriMer a été renouvelé. Jean-Bernard Bayard a été reconduit à son poste de président de l'établissement.

• **Le Comité de direction** met, pour sa part, en œuvre les décisions prises au sein du Conseil d'administration et des Conseils spécialisés des filières. En 2012, il était composé de :

**André Barlier**, directeur des Marchés, études et prospective

**Pierre-Yves Bellot**, directeur de la Gestion des aides

**Frédéric Bianchi**, fondé de pouvoir de l'Agence comptable

**Fabien Bova**, directeur général de FranceAgriMer

**Clarisse Combes**, directrice de la Communication et de l'information

**Hervé Deperrois**, secrétaire général

**Pierre Fond**, trésorier payeur général - agent comptable

**Patrice Germain**, directeur de cabinet

**Jean-Claude Graciette**, directeur de la Régularité et de la sécurité des systèmes et des opérations

**Sylvie Hubin-Dedenys**, directrice Filières et international

## Les filières

Soutenir la modernisation des outils de production, la recherche et l'expérimentation, financer les actions de promotion, définir de nouvelles stratégies de développement, encourager la structuration des filières... Les missions de FranceAgriMer au soutien des onze filières de l'agriculture et de la pêche se sont poursuivies en 2012. Des enjeux d'importance pour s'adapter aux évolutions des marchés et améliorer la compétitivité des filières.

# Les filières de l'agriculture et de la pêche

CÉRÉALES /  
OLÉO-PROTÉAGINEUX /  
SUCRE /  
FRUITS ET LÉGUMES /  
HORTICULTURE /  
PÊCHE ET AQUACULTURE /  
PLANTES À PARFUM,  
AROMATIQUES  
ET MÉDICINALES /  
LAIT /  
VIANDES BLANCHES /  
VIANDES ROUGES /  
VINS /



## Céréales

L'année 2012 a été marquée par le lancement du groupe de travail « Produire plus et produire mieux : les céréales françaises face aux enjeux alimentaires mondiaux et aux objectifs de production durable », qui résume à lui seul les orientations stratégiques de la filière céréalière. **Qualité sanitaire des produits, expérimentation, études et promotion** constituent les quatre autres axes du soutien de FranceAgriMer à la filière en 2012.

# Produire plus et produire mieux



**D**ans un contexte de plus en plus concurrentiel et à l'aube de la réforme de la politique agricole commune qui devrait introduire la notion de verdissement, les professionnels céréaliers s'attachent à maintenir leur compétitivité. Soucieux de développement durable, ils recherchent des manières de produire plus tout en produisant mieux, c'est-à-dire à la fois en réduisant leur impact sur l'environnement, en s'adaptant à la demande quantitative et qualitative des marchés et en réduisant leurs coûts de production.

Initié en avril 2012 sur décision du Conseil spécialisé céréales, le groupe de travail Produire plus et produire mieux : les céréales françaises face aux enjeux alimentaires mondiaux et aux objectifs de production durable a pour mission de produire un rapport regroupant les conclusions opérationnelles permettant d'atteindre ce double objectif. La démarche s'inscrit sur un temps relativement long – 18 mois – et mobilise une vingtaine d'experts : des représentants de la production, des collecteurs, des silos portuaires, de la transformation (meunier,

fabriquant d'aliments et amidonnier), du commerce extérieur, d'Arvalis-Institut du végétal, des chambres d'agriculture, d'Intercéréales, des pouvoirs publics ainsi qu'un expert des marchés pays tiers. Le groupe s'est réuni quatre fois en 2012 pour échanger et débattre sur des thèmes aussi variés que la dynamique de l'occupation de l'espace en France, l'agriculture écologiquement intensive, les enjeux géopolitiques et alimentaires dans l'espace méditerranéen ou encore le potentiel de rendement en blé tendre et en maïs. Le rapport final sera produit fin 2013.

# 830 000 euros

ont été consacrés, en 2012, à la qualité sanitaire des grains.



### Améliorer la qualité sanitaire des céréales

Produire mieux passe notamment par le respect de la qualité sanitaire des produits. Afin de la garantir, FranceAgriMer a poursuivi en 2012 son programme d'aides à la qualité sanitaire des céréales. Ce programme, initialement dédié aux organismes stockeurs, est désormais ouvert aux acteurs de la première transformation. Un total de 830 000 euros a été consacré en 2012 à l'amélioration de la qualité sanitaire des grains à travers quatre dispositifs : la mise en place de méthodes de détection des mycotoxines et de lutte contre les insectes dans les moulins, l'aide au nettoyage des grains dans les silos et l'amélioration de la surveillance de la qualité sanitaire des aliments pour animaux d'élevage. Ces dispositifs font régulièrement l'objet d'un bilan avec les intervenants de la filière et évoluent en fonction des nouveaux besoins identifiés.

### Produire plus et mieux via l'expérimentation

En 2012, FranceAgriMer a consacré 1,1 million d'euros à l'expérimentation pour la filière céréalière. Deux axes en particulier ont été soutenus : l'amélioration des rendements et l'amélioration de la qualité. Concernant le premier axe, une aide a été apportée à un programme de prédiction régionale du potentiel de rendement en fonction des connaissances génétiques, agronomiques et éco-physiologiques des blés et à un programme de sélection de variétés d'orge d'hiver six rangs brassicoles visant à développer la production française d'orges de brasserie. Sur l'axe qualité,

FranceAgriMer a soutenu une étude sur les contaminants émergents et l'impact des techniques culturales sur la qualité sanitaire des céréales, une étude sur l'interaction flore adventice – champignons – ravageurs sur la production de mycotoxines dans la culture du maïs, ainsi qu'un programme sur la lutte contre la carie dans les blés biologiques. Enfin, 350 000 euros ont également été attribués à la filière riz pour financer des projets d'expérimentation en lien avec la création variétale, la lutte contre les maladies, la tolérance au sel ou encore les itinéraires culturaux.

### Analyser les marchés pour mieux positionner l'offre céréalière française

Sur des marchés de plus en plus concurrentiels, les opérateurs sont demandeurs d'informations économiques fiables et indépendantes qui contribuent à leur compétitivité. Ainsi, en 2012, l'établissement a développé les études initiées l'année précédente : l'étude prospective sur l'évolution du secteur

des semences à l'horizon 2020, dont les conclusions seront disponibles fin 2013, le dispositif de veille concurrentielle internationale sur le marché du blé tendre, ainsi que l'outil d'évaluation des stocks à la ferme en cours de campagne permettant d'améliorer la précision des bilans prévisionnels. FranceAgriMer a, par ailleurs, déployé Céré'Obs, son programme de suivi de l'état d'avancement des céréales dans douze régions. L'état de cinq cultures céréalières (blé tendre, orge d'hiver, blé dur, orge de printemps, maïs grain) est suivi en France chaque semaine par ce programme. Les données – synthèse de l'état des céréales, du semis à la récolte, aux niveaux régional et national – sont rendues publiques depuis avril 2012 sur le site <http://cereobs.franceagrimer.fr>. Enfin, le système d'information Visio est en cours de déploiement et sera ouvert au public en 2013. Il permettra la collecte, le traitement et la mise à disposition interne et externe des informations socio-économiques sur les filières. VISIOStockage sera intégré au système

## CÉRÉ'OBS ÉTENDU AU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Fin 2012, le programme Céré'Obs a été étendu à la région Languedoc-Roussillon pour le blé dur. Un démarrage qui a demandé aux agents du service régional de FranceAgriMer une bonne synchronisation avec les professionnels et les chambres d'agriculture. L'information technique de base, recueillie par les techniciens, doit en effet être centralisée par les chambres d'agriculture, avant qu'elle ne soit transmise au siège de FranceAgriMer qui synthétise l'ensemble des données. La mise en œuvre de Céré'Obs en Languedoc-Roussillon illustre ainsi la complémentarité entre les opérateurs de la filière et le travail de coordination entre les structures conduit par le service régional et le niveau national.

## Céréales

Le système d'information Visio, qui permettra la collecte, le traitement et la mise à disposition interne et externe des informations socio-économiques de la filière, est en cours de déploiement et sera ouvert au public en 2013.



Visio et s'apparentera à un observatoire des sites de stockage qui renseignera sur leur nature, leurs capacités, leurs équipements et leurs types de raccordement.

### Être présent à l'international

Comme chaque année, FranceAgriMer se rend dans des pays de l'Union européenne pour présenter l'offre céréalière française aussi bien en qualité qu'en quantité, ainsi qu'un panorama des marchés national, européen et mondial. Cinq conférences-rencontres ont été organisées en 2012, en Grèce, en Italie, en Espagne et au Portugal, qui ont rassemblé plus de 350 participants (négociants, courtiers, meuniers, industriels, représentants du secteur de la logistique).

Afin d'obtenir une plus large audience en Belgique et aux Pays-Bas, deux nouveaux partenariats ont été établis en 2012 à l'occasion d'événements locaux, la Bourse de Liège et le Royal Dutch Grain and Feed Trade Association, donnant lieu à des présentations de l'offre céréalière mondiale. Cinquante opérateurs ont participé à chacun de ces événements.

Enfin, les partenariats déjà existants ont été renouvelés avec la Bourse de Paris, la Bourse de Barcelone et la Bourse Cobesud de Sète, rassemblant chacun entre 500 et 600 participants.

### Promouvoir la filière et ses produits au niveau régional

Outre un soutien de 84 000 euros pour valoriser l'indication géographique protégée riz de Camargue sur le marché français, 800 000 euros ont été dédiés à la promotion régionale de la filière céréalière et de ses

FranceAgriMer a organisé

**13** rencontres  
régionales céréalières

entre octobre et décembre 2012, rassemblant plus de 700 professionnels et acteurs locaux de la filière.

produits. Initiée en 2011 avec un diagnostic réalisé dans 20 régions en vue de définir une stratégie régionale et nationale, l'action régionale de promotion des céréales s'est poursuivie en 2012. Elle s'est traduite par la création d'outils et la mise en place d'actions de communication telles que des rencontres avec la presse, des visites de sites agricoles ou de transformation, des colloques régionaux sur la compétitivité des céréales, l'opération À la découverte des céréales en restauration collective scolaire et les opérations pilotes sur l'alimentation menées auprès des scolaires.



En 2012,

**800 000** euros

ont été dédiés à la promotion de la filière céréalière et de ses produits.





L'activité céréalière peut fortement contribuer à l'emploi et être un facteur important de l'équilibre de la balance commerciale. Rémi Haquin



FranceAgriMer a également renouvelé son implication dans le pôle accessibilité Céréales et produits céréaliers, créé en 2011, afin de lever les freins à la consommation et améliorer l'accessibilité des céréales, en cohérence avec les recommandations nutritionnelles. Deux projets ont ainsi bénéficié de son soutien. Le premier est la réalisation d'une mallette pédagogique blé/farine/pain à destination des enseignants et des enfants du CE2 au CM2 pour les sensibiliser au lien entre alimentation et agriculture, en leur expliquant toute la chaîne de transformation qui mène du blé tendre au pain. Le second est un cahier de recettes sur les céréales et les produits céréaliers à destination des chefs cuisiniers en restauration collective. Enfin, fidèle à sa mission de diffusion de l'information économique et d'échanges, FranceAgriMer a organisé 13 rencontres régionales céréalières entre octobre et décembre 2012, rassemblant plus de 700 professionnels, acteurs locaux de la filière, qui ont échangé sur les problématiques céréalières. —

Claire Lelièvre, déléguée filière /  
claire.lelievre@franceagrimer.fr

## La filière en bref

La filière céréalière française, organisée autour de quatre grandes productions, occupe 50 % des terres arables.

La France produit un quart des céréales de l'Union européenne, soit près de

**68 millions de tonnes** par an (récolte 2012).

Elle est le 4<sup>e</sup> producteur mondial de blé.

Sur presque **9 millions d'hectares**, les agriculteurs cultivent une dizaine d'espèces, mais les plus importantes sont :

- le blé tendre (35,6 Mt)
- le maïs (15,4 Mt)
- l'orge (11,3 Mt)
- le blé dur (2,3 Mt).



### L'ENTRETIEN

Participer à la relance de la croissance française

**Rémi Haquin**, président du Conseil spécialisé céréales

### Qu'est-ce que le Conseil spécialisé attend des travaux du groupe de travail Produire plus et produire mieux ?

**Rémi Haquin** : L'ensemble des acteurs de la filière est convaincu que les céréales sont une chance pour la France. Ce secteur s'inscrit en effet dans une dynamique de relance de la croissance économique française au travers de l'activité qu'elle génère, tant au niveau de la production que du stockage, de la transformation ou de la logistique. C'est une activité importante, bien organisée, qui exporte une bonne part de sa production. Elle peut fortement contribuer à l'emploi et être un facteur important de l'équilibre de la balance commerciale. De fait, nous sommes dans une zone climatique qui permet une production de céréales très régulière. Par le passé, nous avons montré que nous étions capables de nous mobiliser pour organiser des exportations massives lorsque certains pays étaient absents.

Le groupe de travail Produire plus et produire mieux vise donc à analyser les facteurs qui feront que, demain, la filière devra faire face à des contraintes qui l'empêcheront d'exprimer tout son potentiel ou, au contraire, continuera à être un secteur bénéfique pour l'économie française. Loin d'être les pollueurs que l'on nous accuse d'être parfois, les acteurs de la filière céréales souhaitent au contraire participer au redressement économique du pays tout en produisant des céréales de qualité dans les meilleures conditions de durabilité possible.

### Quels seront les apports du système d'information Visio à la filière ?

**R. H.** : Au sein de la filière céréalière, les études statistiques revêtent depuis longtemps un caractère prioritaire. En 2012, nous nous sommes donc attachés à déployer le système d'information Visio qui permettra un accès rapide et simple à l'ensemble des informations produites sur la filière. Ce système d'information intégré permet en effet la collecte, le traitement et la mise à disposition interne et externe des informations socio-économiques sur la filière. Il sera le moyen de mieux valoriser les données existantes et de faciliter l'accès des opérateurs aux données économiques. C'est donc un véritable « plus » pour tous les acteurs de la filière céréales.

## Oléo-protéagineux

L'essentiel du budget de FranceAgriMer consacré à la filière oléo-protéagineux est dédié aux aides à l'expérimentation. En 2012, comme les années précédentes, les programmes ont porté sur le soutien aux protéagineux, aux cultures textiles et aux fourrages déshydratés. Les aides à la promotion représentent, quant à elles, 20 % du budget de la filière.

# Soutenir l'expérimentation et la promotion



E

n 2012, les membres du Conseil spécialisé oléo-protéagineux ont choisi d'orienter les aides de FranceAgriMer dédiées à l'expérimentation en priorité

vers le pois protéagineux, la féverole, le lin textile et la luzerne déshydratée. FranceAgriMer a ainsi consacré 1,025 million d'euros à ce type d'actions.

### Encourager le développement des protéagineux

Les programmes d'expérimentation soutenus

par FranceAgriMer ont porté en 2012 sur la maîtrise des maladies du pois telles que l'antracnose, maladie due à un champignon microscopique, et la pourriture racinaire précoce due à *Aphanomyces*. La majorité des parcelles de pois en France sont en effet contaminées par *Aphanomyces*, un pathogène qui provoque d'importants dégâts dans les cultures. Les soutiens ont également porté sur la sélection variétale et l'évaluation des variétés de pois et de féveroles en matière de résistance aux maladies et de résistance au froid. Au total, ce sont 800 000 euros qui

ont été affectés aux aides à l'expérimentation du pois et de la féverole.

Côté luzerne déshydratée, la recherche et le développement ont visé à optimiser le désherbage mécanique et chimique de la luzerne et à améliorer la fabrication et la conservation des qualités nutritionnelles de balles humides de luzerne brins longs.

### Maîtriser les maladies et favoriser les ventes de lin

Le lin a bénéficié, en 2012, de trois programmes d'expérimentation soutenus par

Cette année, les aides à l'expérimentation ont concerné prioritairement le pois protéagineux, la féverole, le lin textile et la luzerne déshydratée.



FranceAgriMer à hauteur de 100 000 euros. Le premier programme a été consacré à l'identification des facteurs de résistance du lin à *Verticillium dahliae*, une maladie en recrudescence depuis 2003, qui touche toutes les régions de culture. Certains agriculteurs ne produisent d'ailleurs plus de lin en raison d'une trop forte contamination de leur sol par le champignon. Or, actuellement, il n'existe pas de méthodes de lutte pour combattre la verticilliose. Des méthodes prophylactiques, génétiques et fongiques, sont sans doute possibles mais demandent à être examinées. L'objectif du programme est ainsi de mettre au point un test de détection moléculaire spécifique du champignon et d'étudier les populations qui colonisent les sols français.

Pour répondre à la volonté de la filière lin de ne plus dépendre du seul débouché textile et d'un seul pays client, la Chine, le second programme a visé à favoriser la production de fibres de lin dédiées aux matériaux composites. Avant de pouvoir aborder ce marché industriel, la mise en œuvre d'une méthode de production de fibres différente des techniques culturelles utilisées pour produire le lin textile doit être encouragée.

Le troisième et dernier programme a porté sur la réduction des émissions de poussières dans les usines de teillage de lin, *via* la mise au point d'un dispositif expérimental de mesure des poussières et la conception de points de captage pour une diminution de leur émission. En matière de promotion, FranceAgriMer

En 2012, FranceAgriMer a contribué à hauteur de

**224 000** euros  
au programme triennal Be Linen.



a poursuivi, pour la dernière année, son soutien au programme triennal Be Linen, piloté par la Confédération européenne du lin et du chanvre (CELC), l'interprofession européenne du lin basée à Paris. Le programme de promotion se déroule en Europe, principalement en France, en Italie et en Belgique. Il vise à augmenter de 25 % les ventes de lin teillé en fibre longue, en favorisant un changement d'attitude et de comportement vis-à-vis du lin et en renforçant la présence de la fibre de lin dans les principaux cahiers ou forums internationaux des tendances. FranceAgriMer a ainsi versé 224 000 euros en 2012 pour cette action, complétés par des financements européens.

#### Soutenir la filière oléicole

La filière oléicole bénéficie d'un soutien communautaire relatif aux organisations d'opérateurs oléicoles qui se traduit par le cofinancement d'un programme de travail portant sur cinq domaines : le suivi et la gestion administrative du marché, l'amélioration de l'incidence environnementale de l'oléiculture, l'amélioration de la qualité de la production, la traçabilité, la certification et la protection de la qualité, et la diffusion d'informations sur les actions menées par les organisations afin d'améliorer la qualité. Le financement de ce programme est pris en charge en partie par les fonds communautaires, le reste étant financé par des fonds nationaux, c'est-à-dire FranceAgriMer,

## Oléo-protéagineux



Si nous parvenions à multiplier notre production par deux, nous n'aurions aucun mal à l'écouler. Jacques Siret



et par les fonds propres de l'organisation qui met en œuvre le programme. Le second programme s'est achevé en mars 2012 et un troisième a été lancé sur la période 2012/2014. En 2012, l'établissement a donc continué de cofinancer le programme, à hauteur de 75 000 euros. Par ailleurs, FranceAgriMer finance plusieurs programmes oléicoles de recherche, d'expérimentation et d'appui technique à hauteur de 70 000 euros. Enfin, afin d'accompagner les efforts de commercialisation indispensables à l'équilibre de cette filière, FranceAgriMer appuie la réalisation de campagnes de publicité et de promotion des produits oléicoles. Une campagne radio et web a ainsi été soutenue en 2012, pour un montant de 70 000 euros. \_

Claire Lelièvre, déléguée filière /  
claire.lelievre@franceagri.fr



### L'ENTRETIEN

Renforcer notre productivité, mieux répondre à la demande

Jacques Siret, président du Conseil spécialisé oléo-protéagineux

### Quelles sont les particularités de la filière oléo-protéagineux ?

**Jacques Siret** : L'une des caractéristiques majeures de la filière oléo-protéagineux française est qu'elle est sur un marché où la production européenne est déficitaire. La France importe la moitié de ses besoins en protéines et l'Europe les deux tiers. N'oublions pas que le coproduit de la production de tourteaux d'oléagineux qu'est le biodiesel vient en substitution du pétrole importé. Cela signifie donc que si nous parvenions à multiplier notre production par deux, nous n'aurions aucun mal à l'écouler. En outre, ce qui est particulièrement intéressant au regard des protéines, c'est qu'elles peuvent s'inscrire dans des circuits courts. De fait, il est possible que protéines ou luzerne soient consommées ou commercialisées dans leur région de production. Notre challenge, par conséquent, est de parvenir à répondre à la demande avec des produits dont la qualité corresponde aux besoins du marché. C'est pour cela que nous souhaitons renforcer notre productivité, notamment en finançant des programmes de recherche permettant d'améliorer la production de protéines.

### Quelles ont été les priorités du Conseil spécialisé en 2012 ?

**J. S.** : Comme en 2011, nous avons exercé une mission de veille sur les marchés français et internationaux en matière d'oléagineux, de protéagineux, de plantes textiles, de fourrages séchés et d'huile d'olive. Cela nous permet d'avoir une vision précise des marchés, particulièrement utile aux différents acteurs de la filière. Nous avons également souhaité mettre l'accent sur l'expérimentation, notamment pour les pois protéagineux, la féverole, le lin textile et la luzerne déshydratée. Nous avons par ailleurs apporté notre soutien au programme européen Be Linen de promotion du lin. Enfin, en matière oléicole, nous continuons à soutenir plusieurs programmes de recherche ainsi que des campagnes de publicité et de promotion.

## La filière en bref

Près de

120 000 exploitations  
agricoles françaises produisent des oléo-protéagineux.  
**Les oléagineux** (colza et tournesol essentiellement)

occupent 2,2 millions d'hectares

et **les protéagineux** 400 000 hectares.

La production de colza s'élève à 5,4 Mt et celle du tournesol à 1,6 Mt. Leur collecte est assurée par des coopératives et des négociants privés.

FranceAgriMer gère l'organisation commune de marché du sucre. L'établissement s'attache également, au niveau national, à **produire des informations** sur la production et les marchés et à **conduire une veille économique et réglementaire**.

## Gérer l'organisation commune de marché du sucre



L'

organisation commune de marché (OCM) du sucre prévoit la gestion des quotas, de la production hors quota et du commerce extérieur.

FranceAgriMer, chargé de sa mise en œuvre, gère de ce fait la délivrance des certificats d'exportation et d'importation ainsi que les contrôles liés aux utilisations du sucre hors quota autorisées dans le cadre de contingents d'exportation ouverts par la Commission européenne. Cette mission, confiée à la direction de la Gestion des aides,

suppose une forte implication des équipes qui prennent en charge les dépôts de caution, le suivi, la gestion administrative des demandes ou encore de l'exécution des opérations. FranceAgriMer administre, par ailleurs, l'ensemble des déclarations (stocks, production...) imposées par l'OCM du sucre ainsi que l'observatoire des prix du sucre. Dans cette optique, l'établissement recueille chaque mois un certain nombre de données sur les prix du sucre auprès des fabricants. FranceAgriMer met également en œuvre les procédures liées au sucre industriel qui, elles

aussi, résultent de l'organisation commune de marché.

### Produire des informations économiques

L'établissement produit à intervalles réguliers un ensemble de données économiques et d'analyses sur les marchés. Ces informations sont proposées aux professionnels de la filière au travers de différentes publications (bulletin mensuel de conjoncture, note d'information rapide (*InfoSucre*) bimensuelle, note de conjoncture trimestrielle *Le marché*

## Sucre

En 2012, le solde du commerce extérieur des échanges de sucre en l'état a approché

# 1,1 milliard d'euros.



du sucre, brochure annuelle...). FranceAgriMer réalise également des analyses à moyen terme sur les marchés sucriers des grands pays producteurs. Elles permettent d'apporter aux différents acteurs de la filière des éclairages sur les perspectives de production et d'échanges dans les années à venir. L'établissement organise en outre chaque mois une réunion avec l'ensemble des représentants de la filière sucre (planteurs, fabricants, représentants des syndicats, de l'administration ou des négociants), destinée à un échange régulier d'informations entre experts de la filière. En outre, des représentants de FranceAgriMer assistent aux conférences de l'Organisation internationale du sucre (ISO). Enfin, l'établissement apporte appui et conseil auprès du ministère en charge de l'agriculture en matière d'élaboration des positions françaises pour le secteur du sucre. \_

Gérard Thomas, délégué filière /  
gerard.thomas@franceagrimer.fr

### UN SOLDE DU COMMERCE EXTÉRIEUR POSITIF

En 2012, le solde du commerce extérieur des échanges de sucre en l'état a approché 1,1 Md€. Ce résultat s'explique pour l'essentiel par les exportations vers les pays de la zone euro. Les principales destinations des exportations françaises sont, par ordre d'importance, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne.

Avec **34 millions de tonnes** de betteraves, la récolte 2012 est en sensible recul par rapport à 2011.



### UNE FILIÈRE SOUMISE AU RÉGIME DE QUOTAS

La politique agricole commune, qui régit la filière sucrière, a mis en place un régime de quotas : elle attribue à chaque fabricant un plafond de production pour le sucre alimentaire et **garantit notamment un prix minimum pour la betterave sucrière**. La production de sucre peut cependant dépasser le quota attribué - on parle alors de sucre hors quota - sous réserve que cette production soit destinée à des utilisations non alimentaires ou exportée en dehors de l'Union européenne. Cette production hors quota varie selon les années : elle a été de 1,2 Mt en 2010/11 et de 1,8 Mt en 2011/12.

En 2011/12, la consommation française de sucre s'est élevée à

**2,9 millions de tonnes.**





La mise en place du programme Aker sur le génome de la betterave devrait nous permettre d'augmenter nos performances. **Éric Lainé**



## La filière en bref

En France, le sucre de métropole est produit à partir de betteraves et celui des départements d'outre-mer à partir de cannes.

Avec 34 Mt de betteraves, la récolte de l'année 2012 est en sensible recul par rapport à l'année précédente (37 Mt), année il est vrai exceptionnelle. Des conditions climatiques beaucoup moins favorables qu'en 2011 ont pénalisé le rendement, qui s'est élevé à 86,6 t/ha contre 96,9 t/ha en 2011, auxquelles s'est ajouté le tassement des surfaces (- 1 %).

Néanmoins, le millésime 2012 reste de très bonne facture. 4,5 Mt de sucre de betteraves auront été fabriquées au cours de la campagne 2012/13 (sous forme de sucre cristallisé ou de sirops de sucre), ainsi que 0,25 Mt de sucre de canne.

En 2012,

**385 000 hectares** ont été cultivés par 26 000 planteurs en métropole. 6 500 salariés sont employés par l'industrie sucrière, principalement en automne, compte tenu de la saisonnalité de l'activité de la filière (de septembre à janvier).

La production de sucre est réalisée par sept sociétés en métropole et cinq autres dans les DOM. Elle répond à tous les besoins des industriels français : sucre de quota, fabrication d'éthanol, utilisations en chimie-pharmacie.

En 2011/12, la consommation française de sucre s'est élevée à

**2,9 millions de tonnes** et se répartit en usage alimentaire - sucre de bouche (15 % de la consommation), boissons, produits laitiers, biscuits, etc. (60 % de la consommation) - et en usage non alimentaire (25 % de la consommation).



### L'ENTRETIEN

Gagner 4 % de productivité par an

**Éric Lainé**, président du Conseil spécialisé sucre

### Quels sont les atouts majeurs de la filière sucre française ?

**Éric Lainé :** La filière est aujourd'hui bien restructurée. Les équipements industriels sont performants et les entreprises améliorent en permanence leurs process et leurs outils de production, notamment en matière d'économies d'énergie. Côté planteurs de betteraves, la filière gagne 2 % de productivité par an depuis 20 ans, avec une bonne technicité des planteurs ainsi que des semences et des sols de qualité. Toutes les conditions sont donc réunies pour un développement pérenne de la filière.

### La filière doit-elle encore améliorer sa compétitivité ?

**E. L. :** Bien sûr. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous demandons le maintien du règlement sucre jusqu'en 2020. La filière sucre doit améliorer sa compétitivité, en particulier sur le marché mondial, afin d'exporter davantage, de manière durable et non conjoncturelle. C'est pour cette raison que nous avons mis en place un programme sur le génome de la betterave, le programme Aker, qui devrait nous permettre d'augmenter nos performances. L'objectif est, à moyen terme, de gagner 4 % de productivité par an afin d'être concurrentiel par rapport à des pays comme le Brésil ou la Thaïlande.

### Quelles sont les actions prioritaires du Conseil spécialisé ?

**E. L. :** En 2012, la priorité du Conseil spécialisé a été de travailler au maintien du règlement sucre jusqu'en 2020. Par ailleurs, nous suivons attentivement ce qui se passe en matière de production de sucre ou d'éthanol chez nos principaux concurrents. La veille économique est, en effet, une de nos missions essentielles afin de bien cerner notre environnement et de voir d'où peut provenir le risque, tant en matière de production de sucre que de biocarburant. Enfin, nous nous attachons à exercer une veille sur les accords de libre-échange. De fait, à chaque fois que, dans le cadre de ces accords, des concessions sont faites en matière d'importation de sucre, cela signifie que la filière française doit trouver de nouveaux débouchés à l'exportation. Nous sommes donc particulièrement vigilants en la matière.

## Fruits et légumes

Pour la filière fruits et légumes, l'année 2012 a été marquée par la **finalisation de l'exercice de prospective fruits et légumes** et par les travaux sur la réforme de la PAC et de l'OCM. FranceAgriMer a, par ailleurs, poursuivi ses actions en matière d'accompagnement pour la **modernisation des exploitations, d'études économiques et de promotion.**

## Des travaux de fond pour préparer l'avenir



E

n matière de fruits et légumes, FranceAgriMer soutient la filière au travers d'aides financières, mais aussi d'appuis structurels ou organisationnels.

L'établissement assure en outre le suivi des prix des fruits et légumes via le Réseau des nouvelles et des marchés (RNM). Ce suivi permet aux acteurs du marché et aux pouvoirs publics de disposer d'informations précises et actualisées, notamment pour les décisions de mise en œuvre des dispositions du Code rural relatives aux situations de crise. Il est

également important pour l'application du dispositif relatif à la modération des marges.

### Une production d'études et d'analyses économiques

FranceAgriMer participe au financement, partiel ou total, d'études spécifiques sur la filière, dont une veille concurrentielle internationale portant sur six produits. Elle permet de suivre, année après année, l'évolution de la compétitivité des filières françaises par rapport à leurs concurrents afin de l'améliorer. L'établissement contribue

également à l'achat de panels sur l'évolution de la consommation. En 2012, les résultats de la veille concurrentielle pour la filière pomme de terre, mise en place en 2011, ont été finalisés.

Par ailleurs, Interfel (l'interprofession des fruits et légumes frais), qui avait été à l'initiative de ce travail, et les syndicats de producteurs ont commencé à s'approprier l'exercice de prospective sur la filière française fruits et légumes à l'horizon 2020. Concernant le secteur des fruits et légumes transformés, des analyses statistiques



La France exporte 37 % de sa production de légumes en conserve et 45 % de sa production de légumes surgelés. La moyenne des tonnages en fruits transformés (hors pruneaux) s'établit autour de 350 000 tonnes.



des secteurs des légumes transformés, du bigarreau, du pruneau, de la tomate d'industrie et du champignon de couche ont été réalisées en 2012, ainsi qu'une étude sur le secteur de l'appertisé et une autre sur les filières de transformation de fruits.

### Un soutien aux serres maraîchères

FranceAgriMer finance un programme d'aide à la construction et à la modernisation de serres maraîchères pour renforcer la compétitivité de la production française de légumes sous serres. Pour faire face à la hausse importante du coût de revient des produits maraîchers, un plan serres-énergie a été mis en place en 2007. Le financement d'investissements relatifs aux énergies renouvelables et d'investissements économes en énergie pour les serres construites après le 31 décembre 2005 a alors été intégré dans les dispositifs serres de FranceAgriMer. Un volet énergie dans les serres a, par ailleurs, été intégré dans le plan végétal environnement (PVE) pour les serres construites avant cette date. L'objectif de ces aides est d'améliorer l'efficacité énergétique, de favoriser la substitution énergétique au profit de sources d'énergie plus compétitives, de permettre les économies d'eau et de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Le dispositif a été refondu en octobre 2011 afin de le sécuriser au plan juridique. Il a été notamment ouvert aux producteurs non intégrés dans l'organisation économique. Par ailleurs, dans un contexte de contraintes budgétaires et afin d'orienter les crédits vers les dossiers répondant le mieux aux objectifs fixés, il a été décidé de gérer cette mesure dans le cadre d'appel à candidatures. Le premier a eu lieu en 2011.

L'appel à candidatures ouvert en 2012 a permis, dans une première phase, de retenir 12 dossiers qui ont fait l'objet d'une convention avec des producteurs pour un montant de 1,47 million d'euros. La seconde phase, dénouée début 2013, a conduit à retenir 33 dossiers correspondant à 4,64 millions d'euros. Le montant des 72 dossiers correspondant à des demandes d'années antérieures à 2012, payés après réalisation des travaux et transmission des justificatifs, s'est élevé à 9,992 millions d'euros.

### Favoriser la rénovation du verger

Les aides aux investissements de rénovation du verger ont pour objectif d'améliorer la compétitivité de la production française de fruits, en favorisant le renouvellement du potentiel de production et l'évolution variétale, afin de mieux répondre aux attentes du marché. Cette mesure a également fait l'objet d'une refonte en 2012 afin d'en ouvrir le bénéfice aux producteurs non adhérents à l'organisation économique. Elle prévoit des dispositions particulières en cas de plantation consécutive à un arrachage Sharka, ainsi que pour les plantations de pêches-nectarines conformément au plan annoncé par le ministre chargé de l'agriculture en septembre 2011. Dans le cas général, le taux d'aide varie entre 20 et 25 % selon les espèces fruitières, avec une bonification de 5 % pour les jeunes agriculteurs. Ces taux sont portés à 40 % pour les plantations consécutives à un arrachage à la suite d'une attaque de Sharka et pour celles de pêches-nectarines, avec des bonifications pouvant se cumuler jusqu'à 10 % pour les jeunes agriculteurs et les zones défavorisées. En 2012, 1 469 dossiers ont été payés pour un montant de 4,6 millions d'euros, dont quatre sur la campagne 2008/09

### LA RÉFLEXION SUR LA PAC ET L'OCM

Le Conseil spécialisé pour la filière fruits et légumes s'est fortement **mobilisé sur le sujet de la réforme de la politique agricole commune (PAC)**. Depuis 2011, un groupe de travail, présidé par le président du Conseil, a été mis en place. Tous les points relatifs à la réforme de la PAC ont vocation à y être discutés et, en priorité, les dispositions spécifiques de l'organisation commune de marché (OCM) pour la filière fruits et légumes. Ce groupe s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2012. Sur le sujet de l'OCM, le Conseil spécialisé s'est réuni le 29 août 2012 pour valider une contribution qui a été envoyée à la Commission dans le cadre de la consultation écrite qu'elle a lancée fin juin 2012 sur les dispositions spécifiques fruits et légumes de l'OCM. Dans cette contribution, le Conseil spécialisé s'est clairement prononcé **en faveur du maintien des dispositifs, mais avec des adaptations, notamment l'ajustement des critères de reconnaissance des organisations de producteurs (OP) et des associations d'organisations de producteurs (AOP), en maintenant une certaine subsidiarité pour tenir compte des situations différentes des États membres, la prise en compte des particularités des OP au regard du droit de la concurrence, l'amélioration des outils de prévention et de gestion de crise.**



## Fruits et légumes

Le montant prévisionnel pour les fonds opérationnels s'élève à

# 105 millions d'euros.



## 2012 en région...

### SOUTIEN À L'EXPÉRIMENTATION FRUITS

**ET LÉGUMES** / Les stations régionales faisant partie du réseau national d'expérimentation coordonné par le CTIFL (Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes) conduisent des actions au niveau local. Cette approche régionale est essentielle car les résultats d'une technique culturale ou d'une variété de fruit ou de légume peuvent différer fortement d'une région à l'autre. La volonté de répondre au mieux aux besoins locaux peut être mise en œuvre grâce à des financements résultant des contrats de projet État-Région. Ces fonds, généralement pris en charge à part égale par FranceAgriMer et le Conseil régional concerné, permettent de financer 40 à 50 % du coût total d'un projet. / P. L.

pour un montant de 9 640 euros, 63 sur la campagne 2009/10 pour un montant de 206 890 euros, 898 sur la campagne 2010/11 pour un montant de 2,843 millions d'euros et 504 sur la campagne 2011/12 pour un montant de 1,540 million d'euros. La réflexion initiée en 2011 sur la refonte des dispositifs d'aide à la rénovation du verger s'est poursuivie pour préparer les futures campagnes dans le cadre des nouvelles notifications d'aides d'État qui devront être faites d'ici la fin de l'année 2013.

### Alléger les charges financières des exploitations touchées par la crise *Escherichia coli*

En octobre 2011, une mesure d'accompagnement de type fonds d'allègement des charges financières a été instaurée afin d'aider les exploitations de fruits et légumes spécialisées dans la production de concombres, tomates et/ou pêches-nectarines touchées par la crise *Escherichia coli* de 2011. Cette aide a permis de prendre en charge les intérêts de l'année 2011 sur les échéances de prêts bancaires professionnels. L'enveloppe nationale allouée

pour cette mesure était de 2,26 millions d'euros. L'instruction des dossiers a commencé en 2011 et les paiements ont été réalisés principalement en 2012 pour un montant total de près de 1,84 million d'euros. 352 exploitations ont bénéficié de cette mesure.

### Une aide communautaire aux fonds opérationnels

FranceAgriMer assure la gestion et le paiement de l'aide communautaire aux fonds opérationnels. Réservée aux organisations de producteurs de fruits et légumes, cette aide représente 50 % des dépenses sur des projets de développement, appelés programmes opérationnels, répondant aux objectifs fixés par la réglementation communautaire : assurer la programmation de la production et son adaptation à la demande, promouvoir la concentration de l'offre et la mise en marché de la production des membres d'organisation de producteurs (OP), réduire les coûts de production, réguler les prix à la production et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement. En 2012, le total des aides versées pour les fonds 2011 s'est élevé à plus

de 95 millions d'euros. Le montant prévisionnel des aides pour les fonds 2012 s'élève à 105 millions d'euros.

### Définir les orientations stratégiques de l'expérimentation

Le Comité stratégique de l'expérimentation a pour mission d'apporter au Conseil spécialisé un éclairage sur les orientations stratégiques de l'expérimentation. Le Conseil spécialisé s'est ainsi appuyé sur les travaux conduits en 2012 par le Comité pour valider les axes stratégiques liés à l'expérimentation pour 2013/2015.

En 2012, FranceAgriMer a accompagné six projets portant sur les fruits et légumes frais et la pomme de terre, pour un budget total d'aide d'environ 900 000 euros. Ces projets ont porté principalement sur l'adaptation des variétés, la conduite culturale, la protection des cultures, l'amélioration et la caractérisation de la qualité des produits. 25 projets ont, par ailleurs, été conduits sur les fruits et légumes transformés pour un montant de 675 000 euros. Ils concernaient quatre thématiques : santé et nutrition, emballage et DLUO, technologie alimentaire, qualité et aptitude technologique de la matière première.

## DES AIDES POUR LE STOCKAGE DES POMMES DE TERRE

Face au **besoin important de capacité de stockage** lié à l'allongement de la période de commercialisation des tubercules, d'**amélioration de la performance énergétique** des bâtiments et de **préservation de la qualité sanitaire et organoleptique** des tubercules sur le long terme, FranceAgriMer a mis en place une aide afin d'encourager la modernisation et le développement des bâtiments de stockage des pommes de terre. Fin 2011, des travaux avaient été engagés avec les professionnels pour déployer, dans un cadre budgétaire contraint, un dispositif permettant d'orienter les crédits vers les dossiers répondant le mieux aux objectifs fixés. C'est ainsi qu'il a été décidé de gérer les dossiers par appel à candidatures. **Le premier appel à candidatures a été mis en place fin février 2012. Un budget de 870 500 euros a été consacré à ces aides.**

Le chiffre d'affaires de la filière fruits, légumes et pomme de terre au stade de la production (hors subventions) s'est élevé à 7,9 milliards d'euros en 2012.



### Des actions de promotion au soutien de la filière

L'objectif de l'accompagnement de FranceAgriMer est de soutenir les programmes de promotion et de communication dans le cadre de stratégies définies en partenariat avec les organisations professionnelles, et validées par le Conseil spécialisé, afin d'encourager la consommation et de renforcer ou maintenir les parts de marchés de la production nationale, en France, dans l'Union européenne et dans les pays tiers.

En matière de promotion, le budget initial pour la filière fruits et légumes était de 4,1 millions d'euros pour 2012. Il a permis de financer les actions génériques pour l'ensemble des fruits et légumes frais qui ont été menées par Interfel sur le marché national, au travers notamment de la semaine Fraîch'attitude, ainsi qu'une partie des actions de promotion des aspects nutritionnels des produits menées par Aprifel (Agence pour

la recherche et l'information des fruits et légumes frais). Les campagnes ciblant un produit particulier ont pour leur part été gérées par les associations d'organisations de producteurs nationales (AOPn). Les budgets ont également contribué à assurer la présence de la filière sur les salons, en Europe et dans les pays tiers. Enfin, ils ont aussi permis d'accompagner certaines actions de promotion générique concernant les fruits et légumes transformés et la pomme de terre de conservation en France.

Au total, les dépenses de promotion sur l'année 2012 (comprenant le reliquat des budgets 2011) ont été de plus de 4 millions d'euros pour les actions financées sur le budget de l'État et de 3 millions d'euros pour celles financées par le budget communautaire. \_

Cécile Fugazza, déléguée filière /  
cecile.fugazza@franceagrimer.fr

### CINQ SCÉNARIOS DE PROSPECTIVE

FranceAgriMer a animé en 2011 et 2012 l'exercice de prospective sur les fruits et légumes frais sollicité par Interfel. Cette démarche vise à permettre aux décideurs de définir un ou des futurs souhaitables et de s'interroger sur les moyens de le(s) concrétiser. À l'issue de deux années de travail d'un groupe réunissant des professionnels de la filière, des chercheurs et des experts de l'administration, cinq scénarios pour l'avenir de la filière fruits et légumes ont été écrits, liant entre elles de nombreuses thématiques :

- les évolutions de la place des fruits et légumes dans le régime alimentaire et dans les politiques de santé ;
- la nature des relations entre la filière et la recherche ;
- la gamme proposée aux consommateurs ;
- l'évolution de la PAC et des règles de concurrence ;
- l'évolution des ceintures vertes ;
- l'évolution des relations entre l'agriculture et la société ;
- la valorisation des co-produits ;
- la concentration des opérateurs amont et aval...

Sur la base des enjeux et conséquences de ces scénarios, une réflexion stratégique peut désormais s'engager.

### UN FRUIT POUR LA RÉCRÉ

En application de la stratégie nationale définie en concertation avec la direction générale de l'Alimentation (DGAL), FranceAgriMer assure la gestion et le paiement de l'aide communautaire pour la distribution de fruits et de légumes dans les établissements scolaires. L'objectif est de développer la consommation de fruits et légumes chez les enfants d'âge scolaire, en réalisant des distributions hors repas dans les écoles au moins six fois par trimestre. En plus de ces distributions, les établissements doivent organiser, au moins une fois par trimestre, des actions pédagogiques autour des bienfaits pour la santé de la consommation de fruits et légumes, de la culture des fruits et légumes, de la saisonnalité des produits ainsi que de leurs différents modes de préparation et de consommation.

En 2012, 1 824 gestionnaires étaient inscrits, dont 306 nouveaux dossiers au cours de l'année. Plus de 2 600 demandes de paiement, présentées par 938 gestionnaires différents, ont été payées pour un montant d'un peu plus d'1,2 million d'euros. Environ 430 000 élèves sont inscrits au bénéfice de cette action. Ils sont répartis dans 5 000 établissements scolaires.

## Fruits et légumes



L'une de nos actions phare s'est traduite par les travaux du groupe PAC/OCM. Patrick Trillon



## La filière en bref

La France est le

**3<sup>e</sup>** producteur de fruits et légumes dans l'Union européenne, après l'Italie et l'Espagne, et le **4<sup>e</sup>** producteur de pommes de terre à l'état frais (destinées aux marchés du frais et du transformé). Au niveau des échanges mondiaux de pommes de terre à l'état frais,

la France reste le **1<sup>er</sup>** exportateur mondial en 2012.

**35 %** de la production nationale de légumes et **11 %** de la production nationale de fruits sont destinés aux industries de transformation.

La France est, de loin en Europe,

le **1<sup>er</sup>** fabricant de légumes en conserve et c'est aussi, avec la Pologne, le **2<sup>e</sup>** fabricant de légumes surgelés.

Les dépenses de promotion de la filière sur l'année 2012 ont

été de plus de **4 millions d'euros** pour les actions financées sur le budget de l'État

et de **3 millions d'euros** pour celles financées sur le budget communautaire.



## L'ENTRETIEN

Moduler les aides en fonction du niveau d'organisation économique

**Patrick Trillon**, président du Conseil spécialisé fruits et légumes

## Quelle a été l'action prioritaire du Conseil spécialisé en 2012 ?

**P. T. :** L'une de nos actions phare s'est traduite par les travaux du groupe PAC/OCM. Ces travaux visaient à appréhender la nouvelle réforme et notamment l'OCM unique. L'ensemble des acteurs de la filière y a participé afin de mieux cerner les sensibilités des différents États au regard de la stratégie en matière de fruits et légumes. L'objectif est de faire en sorte que le débat européen ne dévie pas trop des objectifs qui sont les nôtres. Nous souhaitons en effet que l'importance du secteur soit bien prise en compte, que la filière continue à être soutenue, mais aussi que priorité soit donnée à l'organisation économique. Nous avons donc élaboré un document, transmis au ministère et à l'État français, afin qu'il serve de base aux différentes étapes de la négociation.

## Quels ont été vos autres axes de travail ?

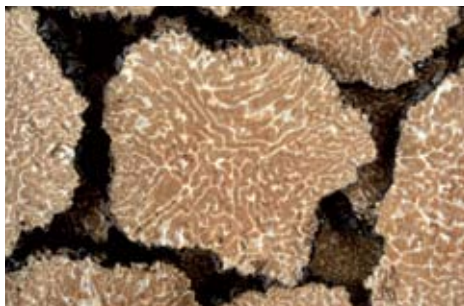
**P. T. :** L'analyse d'études sur la compétitivité des principaux États producteurs de fruits et légumes de l'Union européenne nous a permis de souligner la nécessité de maintenir les crédits d'intervention et les aides aux investissements afin de conforter la filière. Nous avons également mis l'accent sur la nécessité d'une organisation économique. Elle peut en effet nous aider à résoudre un certain nombre de problèmes et permettre à la filière de répondre, vis-à-vis de la concurrence, à ce que demandent aujourd'hui les marchés. Par ailleurs, les acteurs de la filière ont travaillé très en amont sur les actions de communication générique afin de mobiliser les crédits nécessaires.

## Quelles sont vos priorités à moyen terme ?

**P. T. :** L'un de nos objectifs est de faire en sorte que les aides soient modulées en fonction du niveau d'organisation économique. Nous estimons en effet nécessaire que les producteurs qui sont dans un schéma d'organisation économique perçoivent des aides supérieures à ceux qui s'y refusent. Nous allons donc produire des éléments pour que cette volonté se traduise, à moyen terme, au niveau législatif. Nous allons également nous attacher à conduire des actions de lobbying afin d'interpeller les pouvoirs publics sur l'importance de notre filière. Elle est en effet une source d'activité économique et d'emplois importante dans des zones où, si elle disparaissait, rien ne viendrait la remplacer. Il est donc indispensable de faire prendre conscience de l'impact économique de la filière fruits et légumes sur l'activité territoriale et locale.

## Productions spécialisées

La production française de miel couvre 46 % de la consommation intérieure. De fait, la France se classe au 5<sup>e</sup> rang des pays importateurs. Le chiffre d'affaires global est estimé à 134 millions d'euros.



## Tabac

### Restructurer et mécaniser les récoltes

Cette année encore, l'effort de restructuration et de mécanisation des récoltes de la filière tabac a été accompagné par FranceAgriMer. Cette action s'est inscrite dans le cadre d'un dispositif cofinancé par le Fonds européen agricole de développement des espaces ruraux (Feader) et les collectivités territoriales.

Par ailleurs, l'établissement a soutenu, à raison de 340 000 euros pour la période 2011/12, les actions d'expérimentation menées par l'Association nationale interprofessionnelle et technique du tabac (Anitta). Cet institut technique qualifié coordonne l'expérimentation nationale et régionale, collecte et traite les références économiques et les diffuse auprès des planteurs.

5 000,

c'est le nombre d'hectares de tabac cultivés en 2012, un chiffre en baisse de 15 % par rapport à 2011.

## Truffe

### Accompagner l'expérimentation

Dans le cadre du protocole pluriannuel du ministre chargé de l'agriculture, la Fédération française des producteurs de truffes (FFT), en charge de la coordination des expérimentations régionales réalisées avec le soutien des collectivités territoriales au travers des contrats de

plan État-Région, est accompagnée par FranceAgriMer. 85 500 euros ont ainsi été consacrés à l'expérimentation régionale et 47 000 euros au Comité de coordination de l'expérimentation (COCE).

L'établissement a, par ailleurs, accompagné la FFT dans l'organisation de la journée technique du 5 octobre 2012. Cette dernière a permis de mettre à la disposition des trufficulteurs les derniers acquis du dispositif expérimental national en trufficulture et de la recherche scientifique française sur les truffes et les truffières.

La Fédération française des producteurs de truffes a bénéficié d'une aide de

85 500 euros  
pour l'expérimentation régionale.

## Apiculture

### Le plan de développement durable de l'apiculture

L'apiculture est un secteur important de l'économie agricole, tant par le rôle joué par les abeilles domestiques dans la pollinisation que par la production de miel. Dans la continuité de la démarche Agricultures : produisons autrement !, le ministre chargé de l'agriculture, a souhaité inscrire le développement de l'apiculture française comme l'un des objectifs majeurs d'un plan d'action global destiné à faire de la France le leader européen de l'agro-

écologie. Ainsi, le plan de développement durable de l'apiculture vise à faire de la France un grand pays apicole au sein de l'Union européenne.

Seul lieu de concertation de la profession, le Comité apicole, qui s'est réuni à cinq reprises en 2012, a examiné, amendé et validé le plan de développement durable. Plusieurs groupes de travail ont été créés afin d'analyser techniquement les thèmes majeurs de ce plan, qui sera mis en œuvre sur une période triennale. Des objectifs stratégiques pour la filière ont ainsi pu être définis autour des thèmes suivants : l'abeille, les ressources, le service de pollinisation, le rôle de bio-indicateur, l'apiculteur, la filière, les produits de la ruche, les produits de l'élevage et la recherche apicole.

Le programme apicole communautaire, dont FranceAgriMer assure la gestion, est l'un des outils financiers de la mise en œuvre du plan de développement durable de l'apiculture, doté d'une enveloppe financière annuelle de 5,5 millions d'euros (dont 50 % pris en charge par le FEAGA - Fonds européen agricole de garantie). La participation financière de FranceAgriMer s'est élevée, en 2012, à 1 million d'euros.

## Houblon

### Soutenir la reconversion

FranceAgriMer met en œuvre un programme de reconversion variétale de cinq ans pour aider les 80 producteurs de houblon alsaciens dans leur démarche d'adaptation, destinée à mieux répondre aux besoins du marché. 439 000 euros vont ainsi financer la reconversion de 240 hectares entre 2011 et 2013.

## Horticulture

En 2012, FranceAgriMer a continué à accompagner les exploitants horticoles soucieux de rénover leurs outils de production. L'établissement s'est également attaché à encourager la promotion collective de la filière, tant au travers de campagnes dédiées que par la participation à différents salons.

## Poursuite du soutien aux investissements



**P**

lus que jamais, les entreprises de production française de l'horticulture évoluent dans un marché libre et extrêmement concurrentiel.

Elles continuent à subir de plein fouet la concurrence néerlandaise, véritable plaque tournante du commerce international, ainsi que celle de pays du Sud qui disposent de conditions favorables de production avec des climats propices et une main-d'œuvre à bas coût. De plus, elles commencent à subir la concurrence des nouveaux États membres

d'Europe de l'Est, notamment dans le secteur de la pépinière et des plantes en pots. L'offre française reste surtout une offre de proximité, atomisée et dispersée, ce qui rend parfois difficile le positionnement sur certains grands marchés d'exportation et la réponse à des demandes groupées ou à certains appels d'offres de la part de distributeurs.

### Rénover les outils de production

Dans une majorité d'exploitations, l'outil de production est ancien et nécessite une rénovation. De fait, les productions horticoles

sous serre souffrent particulièrement de la hausse des prix de l'énergie, qui renchérit les coûts de revient sans que ceux-ci puissent être répercutés sur le prix de vente des produits. Pour un hectare de serre, les exploitations horticoles, souvent de petite taille, doivent investir 1 million d'euros en moyenne. Pour améliorer l'efficacité énergétique, économiser l'eau ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, FranceAgriMer accompagne les exploitations horticoles et les entreprises de pépinières. Le dispositif d'aides, rénové en 2011,

## FranceAgriMer soutient les producteurs de fleurs coupées en accompagnant les exploitations dans leur stratégie commerciale et leurs projets de diversification.



fonctionne sur le principe de l'appel à candidatures. L'éligibilité des dossiers est établie en fonction des priorités fixées. En 2012, deux appels à candidatures ont été initiés. 35 demandes d'aide ont été retenues pour un montant d'investissement prévisionnel de 9,75 millions d'euros et une aide de 1,74 million d'euros.

### Accompagner les producteurs de fleurs coupées

En 2012, le secteur de la fleur coupée a représenté 36,6 % du déficit des échanges extérieurs horticoles. FranceAgriMer soutient donc l'activité du secteur en accompagnant les exploitations dans leur stratégie commerciale et leurs projets de diversification au travers d'un dispositif de soutien à l'achat de variétés traditionnelles ou anciennes et de matériels de postproduction. Dans ce cadre, 32 exploitations ont été subventionnées en 2012, pour un montant d'investissement de 1,2 million d'euros et une aide de 421 000 euros.

### Répondre à l'évolution des demandes

FranceAgriMer a participé, à hauteur de 301 000 euros, au financement des actions d'expérimentation réalisées en 2012 par l'institut technique de l'horticulture, l'Astredhor. L'institut a développé, dans le cadre de sa démarche de requalification, un concept d'institut technique agricole dédié à la qualité de vie et à la santé. L'ambition de ce projet, développé en partenariat avec



l'Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (Iteipmai), est de répondre à l'évolution des demandes technico-économiques professionnelles afin de les adapter aux attentes sociétales. L'Astredhor a obtenu sa qualification le 19 décembre 2012, avec la perspective de constitution d'un institut de la croissance verte avec l'Iteipmai au 1<sup>er</sup> janvier 2015. FranceAgriMer a également contribué, à raison de 1,1 million d'euros, aux actions d'expérimentation réalisées par les stations régionales du réseau Astredhor, via les contrats de projet État-Région.

### Rénover le dispositif d'appui technique

FranceAgriMer a mis en place, en 2012, un nouveau dispositif en faveur de l'appui technique. Ce programme vise à améliorer la compétitivité des entreprises de production horticole et pépinières par le conseil technique et économique et la vulgarisation des acquis scientifiques, notamment autour des thématiques suivantes : projets de reconversion, choix de la stratégie énergétique la mieux adaptée, diversification de la production, vulgarisation des connaissances micro et macro-économiques, vulgarisation des connaissances scientifiques.

Le volet technico-économique a pour objectif de fournir des données de référence régulièrement mises à jour afin de permettre aux exploitants d'identifier les marges de

## Horticulture

En 2012, FranceAgriMer a mis en place un nouveau dispositif d'appui technique qui vise à améliorer la compétitivité des entreprises de production horticole et pépinières par le conseil technique et économique et la vulgarisation des acquis scientifiques.



progrès. Les actions doivent apporter un service accessible à tous les producteurs. Le dispositif d'aide concerne des projets de portée nationale, montés par des organismes d'assistance technique et/ou économique intervenant auprès des horticulteurs dans le cadre de protocoles collectifs.

À l'occasion de la mise en place de ce dispositif, les membres du Conseil spécialisé horticulture de FranceAgriMer ont défini les grandes orientations stratégiques de la filière en matière d'appui technique. Pour 2012, l'objectif retenu visait à améliorer la vulgarisation des résultats des travaux d'expérimentation, avec deux axes principaux :

- la mise en œuvre de moyens de transfert pertinents (synthèses techniques adaptées aux besoins, formations théoriques et pratiques, démonstrations...);
- la modélisation des systèmes de production pour calculer l'impact économique des améliorations techniques.

### Réaliser des études et des panels

En 2012, FranceAgriMer a poursuivi la réalisation d'études et de panels pour un montant total de 351 000 euros. Ce financement permet le suivi de la consommation des ménages au travers du panel de la consommation des végétaux d'intérieur et d'extérieur. Il facilite également l'observation des données structurelles des exploitations horticole et pépinières afin de mesurer les évolutions régionales de l'univers de la production. Enfin, il permet l'analyse des données économiques et financières



des exploitations horticole et pépinières pour estimer, notamment, les évolutions en matière de trajectoire financière des entreprises.

### Encourager la promotion collective

Le budget consacré en 2012 à la promotion du secteur de l'horticulture ornementale s'est élevé à 577 820 euros. 542 820 euros ont été consacrés aux actions de promotion collective réalisées par l'interprofession, Val'hor. En 2012, FranceAgriMer a notamment cofinancé la campagne de promotion de la certification environnementale Plante Bleue, la campagne de communication Cité Verte et celle de publi-promotion générique sur le concept de renouvellement afin de faire du végétal d'ornement un produit consommable. L'établissement accompagne également la filière sur différents salons. Au Salon

En 2012, FranceAgriMer a poursuivi la réalisation d'études et de panels pour un montant total de

**351 000** euros.





**Nous avons poursuivi la démarche Plante Bleue qui vise à une approche raisonnée des cultures, notamment au niveau de l'utilisation de l'eau ou de l'énergie.**

Jean-Pierre Mariné



international de l'agriculture, à Paris, la Fédération nationale des fleuristes de France (FNFF) a ainsi organisé la finale nationale 2012 de l'Oscar des jeunes fleuristes, sur l'espace de FranceAgriMer. De même, du 15 au 17 février 2012, FranceAgriMer était présent sur le village interprofessionnel, aux côtés de l'ensemble des organisations professionnelles de la filière horticole, au Salon du végétal à Angers, lieu de rencontre privilégié pour les professionnels du secteur. Enfin, FranceAgriMer a soutenu, aux côtés de Val'hor, le développement des marchés à l'exportation dans le cadre du salon professionnel européen IPM à Essen en Allemagne. \_

Daniel Rollin, délégué filière / [daniel.rollin@franceagrimer.fr](mailto:daniel.rollin@franceagrimer.fr)

## La filière en bref

La filière horticulture ornementale regroupe les fleurs et feuillages coupés, les plantes en pots et à massif, les pépinières et les bulbes à fleurs.

Plus de **5 000** horticulteurs-pépiniéristes exercent leur activité sur 22 000 hectares, dont 2 400 hectares couverts.

**150 000** emplois directs et indirects sont générés par la filière dans son ensemble (production, paysage et distribution). Le chiffre d'affaires global, incluant végétaux, travaux et fournitures, s'élève à environ

**9 milliards d'euros.**

Au cours des cinq dernières années, le secteur de la production a connu un mouvement de concentration de ses structures qui s'est traduit par la disparition d'un quart des entreprises.

Le bilan des échanges extérieurs 2012 des produits de l'horticulture ornementale fait apparaître un déficit récurrent proche du milliard d'euros (840,5 M€). Les échanges avec l'Union européenne représentaient, en 2012, 95,7 % de la valeur des importations et 75,5 % de la valeur des exportations françaises.



### L'ENTRETIEN

## La réduction des crédits pose de nombreux problèmes

Jean-Pierre Mariné, président du Conseil spécialisé horticulture

### Quelles ont été les préoccupations majeures du Conseil spécialisé en 2012 ?

**Jean-Pierre Mariné :** L'année 2012 s'est pleinement inscrite dans la lignée des actions que nous avons conduites en 2011. Nous avons continué à travailler sur la modernisation des serres, l'expérimentation et la recherche ainsi que sur la promotion des produits. Nous avons également poursuivi la démarche Plante Bleue qui vise à une approche raisonnée des cultures, notamment au niveau de l'utilisation de l'eau ou de l'énergie. Surtout, nous avons essayé de tirer parti au mieux d'un budget en baisse. Ainsi, sur la modernisation des serres, nous avons adopté une nouvelle manière de travailler – avec des appels à projets – qui semble avoir donné satisfaction. Cela dit, la réduction des crédits pose de nombreux problèmes car nous ne pouvons engager d'actions d'importance, notamment en matière de promotion, alors même que nous aurions besoin de sensibiliser les consommateurs à nos produits et de promouvoir la production française.

### Quelles sont les perspectives de développement du secteur horticole ?

**J.-P. M. :** En dépit des difficultés, quelques secteurs essaient de se développer. Dans le Sud-Est, par exemple, des producteurs travaillent à la mise en place d'une zone horticole à proximité du marché aux fleurs d'Hyères. Ce regroupement permettrait de mutualiser un certain nombre d'installations concernant l'alimentation en eau, le traitement des déchets ou encore l'approvisionnement en énergie. L'objectif est de produire des variétés qui correspondent à la demande du marché et qui ne se fassent pas concurrence entre elles. C'est un projet susceptible de dynamiser la filière et nous le suivons avec attention. L'expérience pourrait en effet être ensuite reproduite dans d'autres bassins de production.

### Quels sont ses principaux apports au milieu rural ?

**J.-P. M. :** Les entreprises d'horticulture sont fortement demandeuses de main-d'œuvre. Elles sont donc une source d'emplois non négligeable pour les zones rurales. Par ailleurs, elles fournissent les marchés qui se situent à proximité de leurs zones d'implantation. Cela permet d'éviter que des camions circulent d'un bout à l'autre de l'Europe et réduit donc l'impact environnemental de la production. Cependant, avec la disparition croissante des entreprises horticolas de la ceinture verte des villes, il devient difficile de concilier développement économique et développement durable.

## Pêche et aquaculture

**En 2012, les acteurs de la filière, notamment au travers de France Filière Pêche, se sont attachés à promouvoir leurs produits. FranceAgriMer, de son côté, a poursuivi ses actions de soutien aux organisations de producteurs et à la promotion collective.**

# Valoriser les produits de la filière



La naissance de l'association France Filière Pêche (FFP), le 3 mars 2010, visait à remédier à un manque de gouvernance professionnelle. Si le Conseil spécialisé de la pêche et de l'aquaculture de FranceAgriMer a constitué le creuset initial de la concertation, la filière pêche a finalement opté pour cette association de statuts et de financement privés, sans aucun concours public, ce qui lui confère une large autonomie d'action. En juin 2011, les acteurs de la grande distribution se sont contractuellement engagés

à verser à FFP une contribution volontaire annuelle destinée à des actions dans le domaine des économies d'énergie et des pratiques de pêche durable, mais aussi à la promotion de la pêche française de qualité sur les étals sous la marque Pavillon France. En effet, moins d'un tiers du poisson frais consommé sur le territoire est débarqué par des navires français et il n'est pas identifié comme tel sur les étals, malgré une attente des consommateurs. Après les tests de lancement fin 2011, l'année 2012 a permis l'essor des actions techniques auprès des armements et la

mise en œuvre d'une campagne de communication de la marque Pavillon France. Cette campagne, inédite par son ampleur et sa visibilité, a permis de doter la pêche française d'une communication à la hauteur des marques importantes de l'agroalimentaire. L'action de FFP ne remplace ni n'interfère avec la communication générique cofinancée par l'État et l'Europe dans le secteur de la pêche, avec celle de la conchyliculture, portée par le Comité national de la pisciculture, ou avec celle portant sur la pisciculture, mise en place par le Cipa, l'interprofession de la pisciculture.

## L'année 2012 a permis l'essor des actions techniques auprès des armements et la mise en œuvre d'une campagne de communication de la marque Pavillon France.

### Valoriser les filières

Le référentiel de certification des bonnes pratiques de pêche, Pêcheur responsable, marque déposée à l'INPI par FranceAgriMer, est passé au stade opérationnel avec l'audit des premiers navires en Bretagne. La valorisation économique des productions des flottilles agréées se fera en collaboration avec FFP.

La commission nationale des parties prenantes de l'écolabel public pour la pêche, initié par la loi Grenelle de la mer, a été installée auprès de FranceAgriMer. Composée de membres professionnels issus de la filière, d'une représentation des consommateurs et d'une ONG, elle élabore un référentiel précis de ce signe de qualité officiel qui porte sur la ressource durable, la qualité du produit de la mer à l'étal et le mieux-disant social des acteurs de la filière.

Le Conseil spécialisé pêche et aquaculture appuie le Cipa dans le développement et la diffusion d'un cahier des charges unique de production durable de l'aquaculture de nos régions. Cette démarche propose aux distributeurs un protocole unifié de pisciculture durable vis-à-vis de l'alimentation des poissons et du milieu naturel, que chaque enseigne adhérente pourra valoriser auprès des consommateurs.

L'appui de FranceAgriMer aux associations régionales qualité a, par ailleurs, été poursuivi. Elles exercent notamment un rôle de conseil, de formation et de supervision de la qualité déterminant auprès des halles à marée et des acteurs économiques.

### Préparer la réforme de l'OCM

Dès 2009, les réflexions sur la réforme à venir de l'organisation commune de marché (OCM) ont constitué une priorité au sein de FranceAgriMer. Un groupe de travail dédié a synthétisé les attentes des filières pêche et aquaculture, validées par le Conseil spécialisé et transmises à la Commission européenne par le ministre en charge de la pêche, début 2011. Les propositions de la Commission de passer d'une pratique de soutien du marché par le retrait-destruction indemnisé à une logique de valorisation des missions collectives des organisations professionnelles (OP) et des interprofessions, mais aussi de relancer l'aquaculture ont été bien perçues



L'aide aux investissements du mareyage a permis à

38 entreprises

980 000 euros,

de se partager

par le Conseil spécialisé, pendant toute la négociation communautaire difficile de 2012. En revanche, l'obligation de conserver les rejets à bord et de les débarquer pour un usage incertain pose de réelles difficultés face à une pêche très diversifiée, opérée avec des navires anciens peu adaptés. Des possibilités d'étiquetage plus explicites que le trop général « *pêché en Atlantique du Nord-Est* » ont été demandées de manière à mieux renseigner le consommateur. La filière française, qui insiste pour qu'une communication communautaire valorise la qualité de la production issue de l'Union européenne, n'a pas encore obtenu de réponse satisfaisante de la Commission. La complexité de la négociation entre le Conseil, le Parlement et la Commission, qui doit aboutir à un règlement unique englobant la politique commune de la pêche, la politique maritime intégrée et l'OCM, n'a pas permis en 2012 d'aborder avec la Commission la mise

en œuvre opérationnelle du volet économie des pêches qui devrait s'appliquer dès 2014. Vu l'ampleur de la réforme, cette préparation est un enjeu majeur pour lequel FranceAgriMer, avec la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), relance en 2013 le groupe de travail OCM, à la demande du Conseil spécialisé.

### Soutenir les organisations de producteurs et de mareyeurs

L'appui aux fusions des OP a été intensifié en 2012. Il a atteint 2,66 millions d'euros pour permettre à onze OP regroupées en cinq entités de mieux répartir et gérer la ressource par façades entre leurs adhérents et d'anticiper la préparation des plans de capture et de commercialisation, point fort de la future OCM. L'aide aux investissements du mareyage a permis à 38 entreprises de se partager 980 000 euros, une somme qui intègre les subventions issues du fonds

## Pêche et aquaculture

Cette année, l'appui aux fusions des organisations de producteurs s'est intensifié pour atteindre

# 2,66 millions d'euros.



### VENTES DÉCLARÉES EN HALLES À MARÉE EN 2012

- Nombres de halles à marée en 2012 : 40
- Quantités débarquées enregistrées en halles à marée : 215 789 t
- Ventes : 212 090 t
- Valeur des ventes : 631 M€ (- 3 % par rapport à 2011)
- Volume retiré ou reporté : 3 699 t (- 13 % par rapport à 2011)
- Prix moyen pondéré : 3,01 €/kg (- 3 % par rapport à 2011)

européen pour la pêche (FEP), auxquelles s'ajoutent des contributions des régions et de certains départements.

### Inciter et accompagner le développement économique

FranceAgriMer assure un suivi conjoncturel des marchés et réalise des études économiques pour informer les acteurs de la filière. En 2012, par exemple, l'établissement a produit des études sur les unités de valorisation consommateurs et les principales places de commerce et de transformation des produits aquatiques en Europe... Le recueil et la synthèse de ces informations, utiles aux opérateurs, permettent aussi de fonder des politiques publiques et d'en évaluer les effets. Le Réseau inter-créées (RIC) de saisie des notes de vente – obligation communautaire –, qui produit des données exhaustives sur la première mise en marché des produits de la pêche, est également géré par FranceAgriMer. Les études, les exploitations statistiques et leurs interprétations sont ensuite mises à la disposition de la filière, sous forme de bases de données complètes ou de notes de conjoncture hebdomadaires, mensuelles et annuelles.

L'obligation communautaire de saisie des journaux de bord et fiches de pêche est, en outre, assurée par FranceAgriMer pour le compte de la DPMA. Avec une saisie de 4 000 déclarations de pêche par semaine, cette mission nécessite une logistique importante.

Enfin, l'établissement produit des séries de prix hebdomadaires des principaux produits aquatiques en grande distribution au travers



# 3,4 millions d'euros

ont été dédiés à la promotion collective de la filière.

du Réseau des nouvelles des marchés (RNM). Un panel de consommateurs (12 000 ménages suivi par Kantar) et des enquêtes de tendance permettent de prendre le pouls de la consommation des produits aquatiques. L'Observatoire de la formation des prix et des marges devrait donner une vision dynamique de la formation des prix des produits de la pêche à partir de mi-2013.

### Promouvoir la production

La promotion et la communication génériques restent un point fort de l'action de FranceAgriMer. L'établissement a consacré 3,4 millions d'euros en 2012 à la promotion collective, dont 1 million d'euros en maîtrise d'ouvrage directe pour une communication générique pêche de six semaines par voie de presse et radio. Les salons – Salon international de l'agriculture (SIA), Seafood, Kidexpo – ont mobilisé près de 1,2 million d'euros. Les cofinancements des organisations de la conchyliculture ont atteint 1 million d'euros, notamment pour les campagnes télévision/médias des huîtres des fêtes 2012 du CNC et de Marennes Oléron, de la moule de bouchot (spécialité traditionnelle garantie) et pour la promotion auprès des consommateurs. Le cahier des charges Aquaculture durable de nos régions, élaboré par le Cipa, a été soutenu par FranceAgriMer. Le Fonds européen pour la pêche a complété cette aide de près de 500 000 euros. Y compris le financement professionnel, plus de 6 millions d'euros ont ainsi été engagés pour la promotion collective des trois filières.

Par ailleurs, FranceAgriMer a édité plusieurs

En 2012, FranceAgriMer a produit des études sur les unités de valorisation consommateurs et les principales places de commerce et de transformation des produits aquatiques en Europe...



## REPRISE DE LA CONSOMMATION FRANÇAISE DE POISSON FRAIS DOPÉÉ PAR LE SAUMON

Après une année 2011 plutôt morose, la consommation est repartie à la hausse en 2012, grâce à la baisse du prix moyen des produits aquatiques. Alors que l'indice Insee global des prix à la consommation est en hausse de 2,0 %, celui des poissons et crustacés frais ne progresse que de 0,8 %. Le panel Kantar a mesuré pour 2012 une baisse du prix moyen du poisson frais d'environ 1 à 2 %, qui a stimulé les achats des ménages (+ 3 %). Cette évolution s'explique majoritairement par le retour massif des achats de saumon, délaissé au premier semestre 2011 en raison de la flambée de son prix. Toutes les autres catégories de produits frais enregistrent une baisse des volumes achetés du fait de la hausse de leur prix moyen, y compris les produits traiteurs. Quelques produits se distinguent néanmoins, comme la moule, les crevettes et les plats préparés, avec une progression des volumes.

publications, notamment *Les chiffres-clés de la filière pêche et aquaculture en France*. Un dossier de presse présentant la filière, ses chiffres et ses métiers, a également été réalisé. Il a permis d'organiser une opération de relations avec la presse auprès de 500 journalistes généralistes et spécialisés, leur fournissant les informations fondamentales de ce secteur. \_

Dominique Defrance, délégué filière / dominique.defrance@franceagri.fr

## La filière en bref

La France est le 4<sup>e</sup> producteur de l'Union européenne après l'Espagne, le Royaume-Uni et le Danemark.

La pêche et l'aquaculture française produisent

**670 000 tonnes** pour **1,7 milliard d'euros**. 25 % de la consommation nationale de produits aquatiques proviennent de la production française.

La pêche des **7 000 navires français**, dont 4 600 en métropole, représente **310 000 t débarquées en frais** et **154 000 t en congelé**, soit une valeur de **940 M€** pour **22 000 emplois directs**, dont 19 000 en métropole. C'est en Bretagne et dans le Nord que se concentre la flotte la plus productive. Les espèces sous quota représentent 50 % des captures françaises. La nécessité d'une gestion durable de la ressource est globalement comprise des pêcheurs.

Les débarquements ont diminué de 25 % en dix ans, tandis que les importations ont augmenté de 50 % pour un déficit annuel du commerce extérieur de la filière des produits aquatiques de 3,3 Md€ en 2012. La situation de la pêche française s'est relativement améliorée à partir de 2009, grâce à un regain des captures (sauf en Méditerranée) et une hausse des prix. Mais le retour d'un prix du gazole élevé, à 0,74 €/l fin 2012, et une baisse des prix au débarquement qui se poursuit début 2013 compromettent cette embellie. La pêche française doit faire face à un double défi : retrouver sa compétitivité et fortement diminuer son impact sur la ressource halieutique.

La conchyliculture commercialise **153 000 t**, dont **80 000 t d'huîtres (première en Europe)** et **70 000 t de moules** pour un chiffre d'affaires de **491 M€**. Elle concerne **3 000 entreprises** employant **9 300 ETP**. La mortalité des naissains d'huîtres, observée depuis 2009 pour des causes que les scientifiques peinent à caractériser, a fait reculer la commercialisation de 40 %. Les prix ont augmenté de 40 % à la production et de 30 % au détail. Les aides publiques, reconduites depuis trois ans, ont permis de sauvegarder les structures de production.

La pisciculture produit **50 000 t**, dont **35 000 t de truites**, ce qui représente un chiffre d'affaires de **180 M€** réalisé par **330 pisciculteurs**. Si la production augmente partout dans le monde, les contraintes environnementales sur l'eau et surtout les conflits d'occupation du littoral ont bloqué depuis longtemps son développement. Pourtant, la surface des installations de pisciculture en mer ne dépasse pas **15 ha** sur les **5 000 km** du littoral métropolitain.

L'aval de la filière repose sur **350 mareyeurs**, premiers metteurs en marché, à partir de **38 halles à marée** ; **les 305 transformateurs et leurs 15 000 salariés valorisent la pêche française** (surimi, sardines) et les matières premières importées (saumon fumé, conserves). Un réseau de grossistes, **2 900 poissonniers**, **3 000 rayons** de la grande distribution assurent la mise à la consommation (**35 kg/habitant/an**). La grande distribution commercialise **58 % du frais** et **90 % des produits traiteurs et congelés**. La restauration commerciale est importante pour le marché du frais (**17 % des volumes**) tandis que la restauration collective absorbe un quart du congelé.

## Pêche et aquaculture



Le Conseil spécialisé a fortement contribué à la réflexion sur la gouvernance de la filière pêche. Hervé Jeantet

### LES FINANCEMENTS DE FRANCEAGRIMER

En 2012, les moyens nationaux engagés pour la pêche et l'aquaculture ont atteint 16,782 M€ dont 6,3 M€ de crédits de l'État, 10,1 M€ en report d'exercices antérieurs et/ou issus de la taxe fiscale affectée (TFA) sur les produits de la pêche versée à l'établissement (0,27 % du montant de la vente en halle à marée et de la valeur des importations de pays tiers, soit une recette plafonnée à 4,5 M€ par la loi de finances pour 2012) répartis comme suit :

- appui à certaines mesures spécifiques de l'outre-mer : 1,06 M€ pour l'Aripa, nouvelle interprofession pêche et aquaculture de La Réunion, et pour une coopérative de Mayotte ;
- investissements à terre (amélioration des installations de débarquement et de vente du poisson) : 0,56 M€ ;
- aide à la fusion des organisations de producteurs (2,66 M€), à la modernisation du mareyage (0,614 M€) et à l'appui technique/innovation (0,692 M€) ;
- promotion collective : 3,4 M€ ;
- connaissance des marchés et études économiques : 0,84 M€ ;
- mesures exceptionnelles : 6,4 M€, dont 3,65 M€ pour les arrêts temporaires de pêche de 214 navires volontaires pour faciliter le retour à l'équilibre du stock de certaines espèces (cabillaud en Manche et mer du Nord, chalutiers méditerranéens, requin taupe), 2,245 M€ pour le fonds d'allègement des charges d'intérêts des exploitations ostréicoles gravement touchées par les mortalités de naissains d'huîtres et 0,5 M€ pour l'aide transitoire à l'équarrissage en pisciculture. S'y ajoutent, pour les paiements de fonds communautaires, 3,33 M€ du FEP, attribués aux mesures gérées par FranceAgriMer, 1,2 M€ pour les paiements de l'OCM et 2,6 M€ pour Poseidom (programme qui facilite le transport de la pêche des DOM).

Avec la constitution du nouveau Gouvernement, en mai 2012, la DPMA a rejoint le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). La gestion s'est ainsi opérée pour l'essentiel sur le programme 154 du ministère chargé de l'agriculture. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le budget pêche et aquaculture est transféré sur le programme 205, action 6, du MEDDE. Une modification du décret régissant FranceAgriMer transférera en 2013 la tutelle des missions pêche et aquaculture au ministre délégué chargé de la pêche.



### L'ENTRETIEN

Se consacrer à l'orientation stratégique des filières pêche et aquaculture

Hervé Jeantet, président du Conseil spécialisé pêche et aquaculture

### Quels ont été les apports du Conseil spécialisé à la filière en 2012 ?

**Hervé Jeantet :** Le Conseil spécialisé actuel, dont la mandature prendra fin en 2013, a fortement contribué à la réflexion sur la gouvernance de la filière pêche. Nous pouvons maintenant considérer que chaque acteur institutionnel a un rôle déterminé par rapport à la communication de la filière pêche et la mise en avant des produits. Les pratiques métiers sont désormais du ressort du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, tandis que France Filière Pêche prend en charge la promotion et la mise en avant des produits sous marque nationale. FranceAgriMer, de son côté, porte les actions collectives, l'analyse et la prospective du marché au travers de ses missions originelles d'observation et d'animation des filières. De ce fait, les filières de la conchyliculture et de la pisciculture, qui relèvent d'une gouvernance plus classique, ont retrouvé une place plus équilibrée au sein du Conseil.

### Pourquoi avoir demandé en 2012 le report à 2013 du renouvellement des membres du Conseil spécialisé ?

**H. J. :** Le Conseil spécialisé, ne jouant plus un rôle d'interprofession de la pêche par défaut, peut se consacrer totalement à un rôle d'orientation stratégique des filières pêche et aquaculture. Afin de travailler à l'ajustement des représentations au sein du Conseil spécialisé, nous avons obtenu un report de son renouvellement de 2012 à 2013. Nous avons proposé au ministre un Conseil spécialisé plus compact pour sa composante professionnelle, mais ouvert aux représentations des ONG et de l'université. À l'avenir, cela nous permettra d'axer nos travaux sur la définition des besoins essentiels des filières afin de mieux cibler le positionnement des fonds publics ou collectifs.

### Le changement des compétences ministérielles pour la pêche et l'aquaculture en mai 2012 a-t-il modifié les rapports du Conseil spécialisé avec sa nouvelle tutelle ?

**H. J. :** La réintroduction de la « pêche » dans le nouvel intitulé du ministère délégué a tout d'abord été appréciée et comprise comme une attention forte du nouveau Gouvernement au secteur de la pêche et de l'aquaculture. Notre administration de tutelle reste néanmoins la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture, toujours à l'écoute des avis exprimés par le Conseil spécialisé. J'avais déjà proposé que notre Conseil spécialisé s'ouvre, en particulier à une représentation des ONG intervenant sur les questions de pêche. L'entrée de la pêche dans les compétences du MEDDE justifie encore davantage cette offre faite à ces ONG d'éclairer les choix d'orientation pour nos filières.

Au travers de dispositifs conjuguant appui aux investissements spécifiques dans les entreprises et accompagnement des enjeux collectifs de qualité et de connaissances techniques et économiques, FranceAgriMer favorise la structuration de l'offre de la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

# Fiabiliser et développer l'offre



**L**es actions à caractère collectif et celles menées par les opérateurs indépendants tels que les organisations de producteurs, les entreprises et les exploitants sont soutenues par FranceAgriMer. Elles s'inscrivent dans une politique générale de développement de la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Elles facilitent notamment l'implantation de cultures et produits transformés associés répondant aux exigences de qualité des opérateurs

de l'aval de la filière. Dans un premier temps, le Conseil spécialisé analyse puis débat de la cohérence de ces actions. Elles sont ensuite mises en œuvre à la délégation nationale de FranceAgriMer située à Volx (Alpes-de-Haute-Provence).

### Lutter contre le dépérissement de la lavande et du lavandin

Les problèmes récurrents de dépérissement des plants de lavande et lavandin constituent un des aléas majeurs de production sur les secteurs géographiques

traditionnels de culture. Dans ce contexte, FranceAgriMer apporte de longue date un appui aux programmes d'expérimentation correspondants (connaissance, méthode de lutte, sélection variétale). En 2012, l'établissement a également initié un plan stratégique pour la période 2012/2014 : il doit permettre de valider sur des sites pilotes l'effet cumulatif de moyens de lutte à effet partiel. Enfin, l'accompagnement de la mise en œuvre d'une filière de production de plants sains se poursuit.

## Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Le soutien aux dossiers relatifs à l'obtention d'autorisations de mises sur le marché (AMM) de produits phytosanitaires utilisables sur les cultures de la filière est une priorité forte de FranceAgriMer.



### Développer l'offre de plantes aromatiques sèches et de plantes médicinales

Les plantes aromatiques sèches et les plantes médicinales nécessitent pour la plupart des outils spécifiques pour la production au champ, auxquels s'ajoute une unité de première transformation, comme par exemple le séchage. Ces spécificités peuvent limiter l'attractivité de ces cultures dans un schéma de développement ou de diversification, alors même que la demande pour ces produits n'est,



La lavande est cultivée sur

**4 000** hectares

et le lavandin sur

**16 000** hectares.



Les mesures d'aide à l'investissement ont représenté en 2012

**300 000** euros,

soit 15 % du budget alloué à la filière.

en règle générale, pas totalement satisfait. Pour favoriser le développement de l'offre, FranceAgriMer a donc mis en place, à partir de 2012, plusieurs dispositifs d'aides aux investissements pour ces cultures, tant à l'échelle de l'exploitation qu'à celle des entreprises de première transformation. Devant leur succès, ces mesures ont vocation à être reconduites. La structuration des filières se poursuit par ailleurs, en particulier au travers de soutiens plus spécifiques auprès des organisations de producteurs.

### Accompagner les évolutions réglementaires

La filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales est soumise non seulement aux règlements relatifs au secteur de l'alimentaire et de l'agroalimentaire, mais aussi à ceux de la cosmétique, de la pharmacie, voire de l'industrie au travers du règlement Reach. La prise en compte des impacts réglementaires est ainsi un axe fort de soutien de FranceAgriMer. Cela s'est notamment traduit, en 2012, par la mise en œuvre d'une étude relative à Reach réalisée par l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) et par un appui important d'expertise des agents de FranceAgriMer auprès de l'interprofession des huiles essentielles françaises (CIHEF) dans ce domaine. Par ailleurs, le soutien aux dossiers relatifs à l'obtention d'autorisations de mises sur le marché (AMM) de produits phytosanitaires utilisables sur les cultures de cette filière reste une priorité forte. \_

Pierre Speich, délégué filière / pierre.speich@franceagri.fr





Les aides à l'investissement doivent soutenir des projets cohérents et ne pas susciter d'effet d'aubaine. Bernard Prévault



#### L'ENTRETIEN

Nous sommes confrontés à de véritables aberrations

**Bernard Prévault**, président du Conseil spécialisé plantes à parfum, aromatiques et médicinales

## La filière en bref

Une grande variété d'espèces, cultivées ou sauvages, constituent la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Elles approvisionnent les secteurs pharmaceutique, agroalimentaire, cosmétique, ainsi que la parfumerie et les compléments alimentaires.

Ainsi, **150 plantes à parfum, aromatiques et médicinales différentes** sont cultivées sur près de 38 000 ha. Les principales cultures, localisées en Provence, sont les productions de **lavandin** (16 000 ha) et de **lavande** (4 000 ha). La **sauge sclarée** couvre environ 1 000 ha et les **plantes aromatiques** 600 ha.

Une multitude de productions de plantes aromatiques ou médicinales se répartissent ensuite dans différents bassins de production : **Maine-et-Loire** (camomille romaine), **Auvergne** (gentiane), **Bourgogne** (bourgeons de cassis), etc. Pour commercialiser les plantes sèches, fraîches, congelées, distillées en huiles essentielles ou transformées en extraits, issues de l'agriculture biologique ou conventionnelle, une **vingtaine d'organisations de producteurs reconnues** s'adapte aux besoins des acheteurs.

La production française affiche des labels de qualité (AOC, bio, IGP) et propose son savoir-faire pour se distinguer de la concurrence étrangère, souvent très présente, notamment au travers de **démarches de développement durable**. Ainsi pour le lavandin, par exemple, l'**appellation Censo** garantit la traçabilité, du producteur aux metteurs en marché, et la présence d'un produit naturel, éthique et respectueux de l'environnement.

### Comment le Conseil spécialisé intervient-il dans la structuration de l'offre de la filière ?

**Bernard Prévault** : En 2012, nous avons mis en place des mesures d'aide à l'investissement permettant à des producteurs ou à des petites entreprises de s'équiper. Cette approche fait suite à deux études conduites en 2011 portant, d'une part, sur les équipements désormais indispensables et, d'autre part, sur les réglementations existant dans les différents pays européens. L'objectif est de mieux adapter l'offre à la demande. Au total, ces aides ont représenté environ 300 000 euros, soit 15 % du budget total alloué à la filière.

### Quelle est la place des organisations de producteurs dans cette structuration ?

**B. P.** : FranceAgriMer a toujours soutenu l'effort de structuration de la filière. Pour l'attribution des aides à l'investissement, nous n'avons pas opéré formellement de différences entre les organisations de producteurs et les autres. Cependant, nous souhaitons remettre ces organisations au cœur de la démarche. Ces aides doivent en effet soutenir des projets cohérents et ne pas susciter d'effet d'aubaine. Aussi, les demandeurs devaient avoir un véritable projet économique. Lorsque ces projets s'inscrivaient dans le cadre d'organisations de producteurs, nous avions la garantie que le projet répondait à une démarche structurée. Leur attribution était donc plus facile.

### Quel est l'impact des mesures réglementaires sur les contraintes de production ?

**B. P.** : Nous sommes touchés de plein fouet par la multiplication des mesures réglementaires car, le plus souvent, nos produits se trouvent à l'intersection de différents secteurs : alimentaire, cosmétique, pharmacie... Nous sommes donc parfois confrontés à de véritables aberrations, la même plante pouvant être jugée toxique dans un secteur et pas dans un autre, selon que la réglementation est adaptée ou non. La réglementation Reach, par exemple, s'applique aux produits naturels de la même manière qu'aux produits chimiques. Résultat, nous sommes aujourd'hui davantage pénalisés en produisant des produits naturels et sains qu'en faisant de la chimie. L'appui de FranceAgriMer sur ce dossier est extrêmement précieux ; deux ingénieurs le suivent en permanence et aident les acteurs de la filière à s'adapter aux multiples contraintes de la réglementation.

## Lait

En 2012, FranceAgriMer a renforcé son accompagnement de la filière lait de vache, notamment avec une action stratégique laiteries. Le soutien à la filière caprine a été maintenu pour sortir de la crise. L'établissement a également mis à disposition des bassins ovins lait des outils de réflexion commune sur l'évolution de la filière.

# Préparer la sortie des quotas



## FILIÈRE LAIT DE VACHE

### Aides au maintien de la transformation pour pérenniser la collecte

La sortie des quotas le 1<sup>er</sup> avril 2015 risquant de s'accompagner d'une relocalisation incontrôlée de la production, le Conseil spécialisé lait de FranceAgriMer a adopté en février 2012 un dispositif d'aide aux investissements des laiteries. Trois priorités ont été définies :

- la pérennisation de la transformation dans les zones en déprise ;

- l'accompagnement des restructurations ;
  - l'amélioration de la compétitivité pour l'exportation dans la filière caprine.
- Pour 2012, cette action a été dotée d'un budget de 4,5 millions d'euros et a permis d'accompagner 24 projets. En 2013, les moyens seront renforcés avec une dotation de 5 millions d'euros.

### La mise en place du paquet lait

En 2011, le ministre en charge de l'agriculture a décidé la mise en place de contrats de cinq ans entre les acheteurs

et les producteurs de lait de vache pour donner un nouveau cadre aux références individuelles laitières, dont la définition administrative prend fin en 2015. En 2012, dans la perspective de la sortie des quotas, des dispositions ont été prises ou renforcées aux niveaux communautaire et national pour favoriser l'organisation de la filière, le regroupement de l'offre et la contractualisation dans un cadre compatible avec le droit de la concurrence. FranceAgriMer apporte son concours au ministère chargé de l'agriculture, pour la reconnaissance et le suivi

23,93 milliards de litres,  
c'est la collecte 2012 de lait de vache, soit **1,2%** de moins qu'en 2010.

des organisations de producteurs de lait de vache.

### Un appui à la mise en œuvre des politiques de mobilité des références au sein des bassins laitiers

866 millions de litres ont été redistribués en 2011/12 (704 millions à titre gratuit et 162 millions à titre onéreux), soit environ 3,5 % du quota national. 43 000 producteurs, soit 58 % des producteurs laitiers, ont ainsi bénéficié d'une attribution gratuite pour un volume moyen de 16 500 litres, dont près de 2 000 bénéficiaires au titre de l'installation avec un volume moyen de 60 000 litres. Globalement, les volumes ont été affectés en majorité aux producteurs utilisant pleinement leur quota. Par ailleurs, 15 000 producteurs ont bénéficié d'une attribution payante (transfert spécifique sans terre ou TSST), d'un montant moyen de 11 000 litres. Cette optimisation des moyens de la redistribution a conduit à une plus grande mobilité des quotas à l'intérieur et entre bassins, estimée globalement à 25 % des volumes redistribués ou à 1 % du quota national.

### L'arrêt de la taxe fiscale affectée

2011/12 est la dernière campagne d'application de la taxe fiscale affectée (TFA) lait aux producteurs en dépassement de leur référence individuelle, alors que la France est en sous réalisation. Ce régime, mis en place en 2006 à la demande de la filière nationale, a été remis en cause par la Commission européenne à la suite d'une plainte de producteurs français auprès de l'Union européenne en 2011. Au-delà du régime de maîtrise de l'offre à la française, le financement public et même l'éligibilité des aides à la cessation d'activité laitière sont également menacés par cette procédure.

### Une étude sur les ingrédients laitiers

FranceAgriMer a publié les résultats d'une étude présentant l'évolution de l'utilisation des ingrédients laitiers par les industries agroalimentaires cinq ans après l'arrêt des aides communautaires. Ces produits industriels (PI) représentent 20 % de la collecte européenne, 30 % de la collecte française. L'étude montre que les utilisations globales ont peu évolué. La fin des aides a entraîné



### UN SOLDE DU COMMERCE EXTÉRIEUR PROCHE DE 4 M€

En 2012, le solde du commerce extérieur du secteur des produits laitiers a approché les **4 M€** et continue sur une tendance à la hausse observée depuis 2006. Cette croissance s'explique par **une forte augmentation des exportations depuis 2008** (+ 1 200 M€), alors que, dans le même temps, les importations ont progressé mais de façon beaucoup moins importante (+ 490 M€). La croissance du solde commercial depuis 2008 s'est faite uniquement vers les pays tiers (+ 62 %), le solde vers le reste de l'Union européenne ayant chuté de 5 %.

Sur les cinq dernières années, les exportations nettes de fromage sont en hausse de 53 000 t, tirées par les pâtes fraîches (+ 32 000 t) et les pâtes molles (+ 24 000 t). La spécialisation française pour la poudre de lait écrémé se poursuit au détriment de la poudre grasse, avec une hausse des exportations nettes de poudre écrémée de 105 000 t.

des évolutions entre ingrédients laitiers eux-mêmes et des diminutions de consommation dans certains secteurs utilisateurs, mais compensées dans d'autres. Les utilisations de poudre de lait écrémé sont toutefois en baisse, une baisse compensée par de fortes exportations depuis trois ans.

### Démarrage d'une prospective post-quotas

Afin de se projeter dans l'avenir à moyen et long terme, le Conseil spécialisé lait a démarré un exercice de prospective sur le lait de vache après quotas. Les travaux préparatoires ont



FranceAgriMer a consacré

**4,5** millions d'euros

au dispositif d'aide aux investissements des laiteries en 2012.



## Lait



Il est important que FranceAgriMer participe à la création d'un outil de visibilité sur la production de lait en France. Dominique Chargé



eu lieu fin 2012-début 2013 et les premiers résultats devraient être disponibles début 2014.

## FILIÈRE CAPRINE

### Le maintien d'un accompagnement spécifique renforcé

Le plan de sortie de crise de la filière caprine a porté ses fruits en 2012. Le déséquilibre entre l'offre et la demande a été résorbé à l'été 2012, avec le retour des stocks à un niveau normal. Toutefois, les valorisations ont continué à se dégrader avec des prix et débouchés au mieux stables, tandis que les coûts progressent.

### Une augmentation des coûts de production en élevage

En 2012, l'élevage français a été confronté à une compression des marges par hausse des coûts et baisse des prix. En lait de chèvre, 2012 est la 3<sup>e</sup> année consécutive de baisse du prix. Le prix de base moyen s'établit à 521 €/1000 l, en baisse de 6 % par rapport à 2009. Le lait de brebis connaît aussi des progressions de charges (+ 4 % en 2012, d'après l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole), tandis que son prix augmente (+ 2 % dans le rayon de Roquefort pour la campagne 2011/12). \_

Frédéric Douel, délégué filière / frederic.douel@franceagrimer.fr



#### L'ENTRETIEN

Accompagner la filière vers la sortie des quotas

Dominique Chargé, président du Conseil spécialisé des filières laitières

### Quels ont été les principaux défis des filières laitières en 2012 ?

**Dominique Chargé :** Notre premier grand défi en 2012 a été de faire face et de nous adapter aux restrictions budgétaires demandées à la filière. Ceci a impliqué deux types d'actions. Il nous a tout d'abord fallu redéfinir les priorités d'action de FranceAgriMer sur le secteur laitier et faire des arbitrages. Nous avons ensuite révisé le niveau de notre plan stratégique filières qui consiste à accompagner les entreprises pour plus de compétitivité. L'établissement a partiellement compensé cette réduction de l'aide en prenant sur ses fonds propres. La filière lait a, par ailleurs, été confrontée à l'abandon de la taxe fiscale affectée (TFA) qui était l'outil de maîtrise des volumes et d'adaptation de la production laitière. Nous avons donc redéfini une nouvelle politique de pénalisation sur la base de la réglementation européenne et décidé de redonner plus d'importance à la TSST (transfert spécifique de quotas sans terre) pour compenser les effets de la suppression de la TFA. Cette dernière ayant entraîné une rupture de la dynamique en faveur des dons de lait, nous avons dû faire évoluer le dispositif dans un cadre réglementaire adapté pour que les producteurs gardent un intérêt aux dons de lait et continuent à approvisionner les banques alimentaires. Enfin, nous avons suivi le travail effectué par le ministère en charge de l'agriculture autour de deux sujets principaux : l'évolution de la contractualisation dans le cadre de la loi d'avenir agricole et l'organisation de la filière post-2015.

### Quelles sont les actions prioritaires du Conseil spécialisé pour les années à venir ?

**D. C. :** Nous avons mis en place un travail de réflexion prospective sur les filières laitières à l'horizon 2020/2030 qui aura cours les deux prochaines années. La transparence sur les volumes disparaîtra avec les quotas. Il est donc important que FranceAgriMer participe à la création d'un outil de visibilité sur la production de lait en France, qui pourrait être un observatoire des volumes. Enfin, nous continuerons à analyser l'évolution de la conjoncture. Il est en effet essentiel d'être attentif et expert sur les marchés afin de trouver les voies d'adaptation à la nouvelle économie de la filière dans l'Europe de l'après-2015, et ce avec l'appui des pouvoirs publics.

## La filière en bref

85 000 exploitations

(75 000 bovines, 6 000 caprines et 4 000 ovines) produisent 25 milliards de litres de lait. 8 000 exploitations transforment à la ferme et vendent directement tout ou partie de leur production.

La filière compte plus de

500 établissements

de collecte et/ou transformation dont les quatre premiers groupes représentent 60 % de la collecte. Elle génère

plus de 200 000 emplois directs, pour un chiffre d'affaires de plus de 25 milliards d'euros.

2012 a été une **année difficile et déstabilisante** pour les filières viandes. Dans ce contexte, FranceAgriMer s'est efforcé de soutenir les filières et d'ouvrir des perspectives. Plusieurs objectifs ont été poursuivis : **renforcer leur compétitivité, rechercher de nouveaux débouchés et améliorer leur fonctionnement.**

## Faire face à la crise et aux **nouveaux défis**



**E**

n 2012, la baisse de la consommation de viandes et l'augmentation des charges, liée à la hausse des matières premières destinées à

l'alimentation animale, ont fortement affecté la rentabilité des filières animales. Les coûts de production élevés des filières viandes limitent également leur compétitivité au plan international.

Dans cette situation particulièrement préoccupante pour le maintien des activités, l'emploi et l'avenir des filières, FranceAgriMer

a multiplié les initiatives pour faciliter leur adaptation à l'évolution des marchés et aux nouvelles conditions de production. Son rôle a consisté à apporter un appui concret aux opérateurs pour moderniser les entreprises, développer la qualité sanitaire et le bien-être animal, soutenir l'organisation économique, rechercher de nouveaux débouchés, promouvoir les produits et améliorer le fonctionnement des filières et des marchés, du secteur des bovins à celui des porcins en passant par les ovins, les volailles de chair, les palmipèdes gras et les poules pondeuses.

### **Des systèmes de cotations bovines et ovines réformés**

FranceAgriMer a réformé les systèmes de cotations des viandes bovines et ovines. Nés dans les années 60, les systèmes précédents ne répondaient plus aux besoins des filières. Le nouveau dispositif de cotations des gros bovins entrée abattoirs a d'abord été déployé début 2012. Il a été suivi par ceux concernant les veaux de boucherie et les ovins, début 2013.

Avec quatre régions de cotations (Lille, Dijon, Toulouse, Rennes) pour les gros bovins,

## Viandes blanches, viandes rouges

En s'appuyant sur les nouvelles grilles de cotations et la transmission obligatoire des prix par les abatteurs, les nouveaux dispositifs donnent une meilleure représentativité des transactions.



### UNE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION DE VIANDE DANS UN CONTEXTE DE HAUSSE DES PRIX

La hausse des prix à la production, constatée pour toutes les viandes, s'est répercutée sur les prix à la consommation (+ 4,1 %). Dans un contexte de crise économique durable pour le consommateur, le facteur prix a été déterminant. Les achats de l'ensemble des viandes de boucherie (restauration hors foyer et ménages) ont donc reculé de 2 %. Les ménages ont substitué leurs achats de viande par des achats de produits meilleur marché (jambon, charcuterie, volaille, œufs...). La consommation de viande bovine a atteint son niveau le plus bas en 2012, avec 21 kg/habitant/an (- 2,1 %).

trois régions (Rennes, Lyon, Toulouse) pour les veaux de boucherie, deux régions (Poitiers, Toulouse) pour les ovins, les nouveaux bassins de cotations sont plus vastes. Ils proposent chaque semaine un nombre important d'animaux, qui permet désormais d'élaborer des cotations plus représentatives suivant des grilles plus fines couvrant l'ensemble des transactions pratiquées. Les grilles de cotations par bassin ont été révisées à partir des propositions interprofessionnelles associant de nombreux critères – pour les gros bovins : le type d'animal, la race, le poids, la conformation et l'âge ; pour les veaux : le type d'animal, la conformation et la couleur ; pour les ovins : le type d'animal, le poids et la conformation – pour aboutir à une grille nationale dont les données sont ensuite transmises à l'Union européenne. En s'appuyant sur ces nouvelles grilles de cotations et la transmission obligatoire des prix par les abatteurs, ces nouveaux dispositifs donnent une meilleure représentativité des transactions : les données transmises portent sur 80 % des animaux susceptibles d'être cotés. Les nouvelles cotations contribuent donc à une meilleure connaissance du marché

et améliorent la transparence dans les transactions commerciales.

#### Quatre axes stratégiques pour la filière bovine

Pour faire face aux difficultés rencontrées par la filière viande bovine et devant les profondes évolutions des marchés et de la production, FranceAgriMer a élaboré un plan stratégique en octobre 2011. Ce plan approuvé par le Conseil spécialisé ruminants et équidés en mars 2012, s'articule autour de quatre axes :

- l'adaptation de la production aux marchés national et européen et la conquête de nouveaux débouchés au plan international ;
- la maîtrise des coûts de production en élevage et l'amélioration de la productivité, avec des conséquences positives attendues sur le revenu des éleveurs et la compétitivité des élevages ;
- l'amélioration de la performance économique des entreprises d'abattage et de transformation ;
- le maintien du potentiel de production dans le contexte de la réforme de la PAC et compte tenu des difficultés de renouvellement des producteurs.

Ces orientations, déclinées dans un plan

d'action, se sont concrétisées dès 2012 par la rénovation de l'appui technique dans le secteur des bovins viande, un accompagnement des entreprises d'abattage et le renforcement de l'appui aux exportateurs.

#### La rénovation de l'appui technique « bovins viande »

Dans le cadre du Plan stratégique pour la filière viande bovine, le Conseil spécialisé ruminants et équidés a demandé de rénover l'appui technique bovins viande financé au titre du CPER. Objectifs : élargir fortement son public et introduire une approche relative à la maîtrise des coûts et de la productivité.

Cette rénovation vise à favoriser la mise à disposition des éleveurs des outils de meilleure connaissance de leur productivité et de leurs coûts de production et à encourager leur formation. Elle repose sur :

- l'établissement d'un tableau de bord permettant d'évaluer la production des ateliers et les charges de production. Ce tableau de bord est la porte d'entrée vers les appuis technico-économiques ;
- la recherche d'une complémentarité avec les formations proposées par Vivéa – les fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant –, Efficacité technique, compétitivité économique ;
- la mise en place d'une gouvernance régionale avec la création d'un comité régional de pilotage associant tous les acteurs locaux. L'objectif est d'assurer une bonne coordination des actions d'appui technique et de formation, et de permettre le partage des données pour faciliter la production des tableaux de bord. En 2012, FranceAgriMer a mobilisé

Cette année, FranceAgriMer a mobilisé

# 275 000 euros

pour accompagner l'animation des comités régionaux et l'informatisation du tableau de bord coût et productivité proposé au plan national.



une enveloppe de 375 000 euros pour accompagner l'animation des comités régionaux et l'informatisation du tableau de bord coût et productivité proposé au plan national et appelé Cap'Éco. Ce dispositif innovant pour le secteur de la viande bovine sera pleinement opérationnel début 2013.

### La restructuration et la modernisation du secteur de l'abattage-découpe

L'audit sur les abattoirs d'animaux de boucherie réalisé à la demande du ministère en charge de l'agriculture a mis en évidence un faible taux d'utilisation des capacités des outils d'abattage. Il a également observé un fort déséquilibre entre production et capacités d'abattage, plus ou moins marqué selon les régions et les espèces.

Pour répondre à ces enjeux, dans le cadre des plans stratégiques des filières ruminants, équidés et viandes blanches, FranceAgriMer a mis en place un dispositif d'aides en faveur des entreprises d'abattage d'animaux de boucherie. Il devrait favoriser l'émergence d'un réseau structuré d'abattoirs, répartis sur le territoire de façon appropriée en fonction des capacités et des perspectives de production, ainsi que de l'évolution de la consommation.

Il s'agit ainsi d'accompagner la restructuration des abattoirs et le développement de stratégies économiques adaptées afin d'améliorer la compétitivité des entreprises.

Quatre types d'aides sont mis en place : aides aux investissements immatériels et matériels, à l'acquisition d'actifs, à la reprise de sociétés ou à la création de filiales communes, auxquelles s'ajoute une aide spécifique à l'identification électronique ovine



En 2012, le cheptel ovin a diminué de plus de

# 3 %

 par rapport à 2010.


### MARCHÉ OVINS : BAISSÉ DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION

En 2012, le cheptel ovin a diminué de plus de **3 % par rapport à 2010**, alors qu'il s'était accru les deux années précédentes. La production a baissé dans une proportion comparable et les importations de viande ovine, soit 109 000 tonnes équivalent carcasses (tec), ont diminué de 4 %. Dans ce contexte et celui du **recul de la consommation**, le prix des agneaux s'est maintenu à un bon niveau (6,18 €/kg de carcasse), soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2011 et 7,5 % par rapport à 2010.

### UNE CHUTE DES ABATTAGES DE BOVINS

L'année 2012 a débuté avec un **fort recul du nombre de femelles reproductrices**, conséquence des décapitalisations menées dans le cheptel laitier et dans le cheptel allaitant depuis juillet 2010. À partir du mois de mai 2012, la réduction du nombre de vaches abattues a commencé à être effective. Sur l'année, la baisse des abattages a concerné 106 500 vaches (- 5,5 %) et 16 800 génisses (- 3,4 %). Cette baisse a été amplifiée par la diminution de la production de jeunes bovins, dont les exportations vers la Turquie sont restées dynamiques au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

**Au total sur l'année, le recul des abattages représente 6 % de la production de viande bovine.**

### VEAU DE BOUCHERIE : DES PRIX ÉLEVÉS PEU FAVORABLES À LA CONSOMMATION

Le repli de la production, associé à celui des importations, a permis une certaine continuité des cours, dans la lignée des trois dernières années, malgré la demande modérée pour la viande de veau. **Le prix du veau s'est établi en 2012 en moyenne à 6,6 €/kg de carcasse, soit une hausse de 8,1 % par rapport à 2011.** Même avec une hausse modérée du prix au détail (+ 4,1 %), la viande de veau reste la viande la plus chère.

## Viandes blanches, viandes rouges



Le secteur de la viande bovine a les plus faibles revenus de l'ensemble des productions agricoles de notre pays. Pierre Chevalier



### L'ENTRETIEN

Progresser à l'exportation sur les marchés mondiaux

**Pierre Chevalier**, président du Conseil spécialisé ruminants et équidés

### Pourquoi l'année 2012 a-t-elle été si difficile pour la filière viandes rouges ?

**P. C. :** La fragilité de l'économie de la filière est principalement due à l'augmentation des coûts de production pour l'alimentation animale et des charges d'exploitation (engrais, carburants, frais d'investissement). Le secteur de la viande bovine a de ce fait les plus faibles revenus de l'ensemble des productions agricoles de notre pays. En outre, les marchés internationaux et pays tiers ont aussi été fragilisés en 2012 (en particulier la Turquie), ce qui a provoqué une diminution des exportations. Enfin, on constate toujours une faible érosion de la consommation de viande bovine en France.

### Quelles ont été les grandes orientations de FranceAgriMer cette année ?

**P. C. :** Des travaux nombreux et importants ont été menés de front en 2012. On peut notamment citer celui effectué en Conseil spécialisé sur l'évolution des situations de marché sur le plan national, européen et mondial. Il permet aujourd'hui à l'ensemble des acteurs de la filière d'avoir une vue d'ensemble de la situation du marché. Le Conseil s'est aussi penché sur la question de la modernisation de la filière et a effectué un état des lieux des abattoirs de notre pays. Il a, par ailleurs, procédé à une analyse économique de l'ensemble de nos entreprises et réfléchi aux orientations à donner au soutien de la politique européenne en faveur de la filière bovine.

### Quelles sont les perspectives pour l'avenir ?

**P. C. :** Les experts de la FAO et de l'OCDE prévoient pour les prochaines années une augmentation de la consommation mondiale de viande bovine comprise entre 15 et 20 %. Au sein de FranceAgriMer, nous devons donc procéder à une analyse sur les évolutions de la production en France et en Europe par rapport aux marchés susceptibles de s'ouvrir. Quelle politique mettre en place dans le secteur de la viande bovine et ovine pour répondre à la demande de ces nouveaux pays ? Comment la France, premier pays européen producteur de viande bovine, peut-elle se positionner sur les marchés pour favoriser sa balance commerciale ? Au-delà, comment avoir des exploitations agricoles performantes pour répondre à cette nouvelle demande ? C'est à toutes ces questions que nous devons trouver des réponses.

## La filière viandes rouges en bref

### La viande bovine

La France est le 1<sup>er</sup> pays européen producteur de viande bovine. Son cheptel compte 19,1 millions de têtes dont 58 % sont d'origine laitière et 42 % d'origine allaitante. La production couvre 98 % des besoins intérieurs. Elle se compose à 47 % de viande de vaches, à 40 % de viande de jeunes bovins et de bœufs et à 13 % de viande de génisses. Coopératives, négociants, organisations de producteurs et marchés aux bestiaux réalisent la mise sur le marché. Un peu plus d'un million de bovins ont été exportés en 2012, principalement en Italie, avec de nouvelles opportunités sur la Turquie depuis 2011 et, dans une moindre mesure, vers les autres pays du pourtour méditerranéen.

### Le veau de boucherie

La France produit, avec les Pays-Bas, la moitié de la viande de veau européenne. La filière veau de boucherie est organisée de manière intégrée, depuis la fabrication de l'aliment d'allaitement jusqu'à l'abattage. Les volumes sont globalement en diminution depuis 25 ans à cause du repli du cheptel des vaches laitières et, plus récemment, de la dérégulation progressive du marché européen des produits laitiers. En amont et en aval de la filière, d'importantes restructurations ont eu lieu ces dernières années.

### La viande ovine

La France est le 3<sup>e</sup> pays producteur européen de viande ovine. Son cheptel compte 3,8 millions de brebis allaitantes, détenues par 23 000 éleveurs, et 1,4 million de brebis laitières, détenues par 4 800 éleveurs. Deux systèmes de production coexistent, l'un axé sur la valorisation des surfaces herbagères, l'autre sur la production d'agneaux en bergerie. Malgré un important plan de relance de la production, la filière rencontre des difficultés pour stabiliser les effectifs de brebis allaitantes.

### La viande de cheval

La France se situe au 4<sup>e</sup> rang européen pour la production de viande de cheval. Chaque année, une centaine d'abattoirs traite environ 5 000 t de viande. L'approvisionnement de la filière française s'appuie pour une large part sur l'importation de viandes conservées sous vide et congelées, en provenance d'Argentine, du Brésil, d'Uruguay et du Canada. La demande intérieure recule chaque année. Elle a été divisée par deux en dix ans et ne représente que 0,5 % de la consommation totale de viande.



Pour le secteur porcin, le soutien au bien-être animal a concerné 2 029 dossiers pour 258 612 places de truies gestantes et un montant total de 34,4 millions d'euros.



### Le soutien à la filière ovine

Lancé en 2010 pour restaurer les conditions de production de la filière ovine, le plan de rénovation poursuit trois objectifs :

- l'amélioration des performances technico-économiques des exploitations grâce à un appui technique rénové ;
- la structuration de la filière et la gestion de l'offre ;
- la valorisation des produits, la segmentation des marchés et le travail sur les signes officiels de qualité.

En 2012, FranceAgriMer a renouvelé ses efforts de rénovation de l'appui technique avec une enveloppe complémentaire de 1,2 million d'euros et une étude d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact de la rénovation de l'appui technique.

Dans le domaine de la structuration économique de la filière, le dispositif aidant les organisations de producteurs (OP) à se regrouper et à organiser leurs relations a bénéficié à huit opérations de restructuration impliquant 19 OP, pour un montant de 381 000 euros. Ce dispositif a permis de toucher un peu plus de 18 % des agneaux abattus au plan national et favorisé la création d'OP ayant une activité de plus de 60 000 ovins commercialisés par an.

Dans le cadre des plans stratégiques des filières ruminants, FranceAgriMer a soutenu la mise en œuvre du plan stratégique proposée par la filière ovine pour renforcer son organisation et sa compétitivité. Une dotation spécifique de 350 000 euros a été attribuée pour la rénovation des outils d'appui technique (BTE/GTE – bilan technico-économique/gestion technico-économique) et

le développement de la génétique (renforcement des bases de sélection et mise en place de la génomique).

### 37 millions d'euros consacrés au bien-être animal

Un soutien à la mise aux normes des élevages en matière de bien-être animal pour les truies gestantes, les palmipèdes gras et les poules pondeuses biologiques a été mis en place. Son objectif : apporter une aide financière aux éleveurs qui doivent réaliser des investissements pour l'aménagement de leurs bâtiments d'élevage. 2012 a été une année importante pour la filière porcine dont la mise aux normes devait être terminée au 31 décembre 2012. L'ensemble des aides attribuées représente plus de 37 millions d'euros.

Pour le secteur porcin, le soutien concerne 2 029 dossiers pour 258 612 places de truies gestantes, soit un montant total d'aides de 34,4 millions d'euros. Ce programme, démarré en 2008, aura permis de contribuer à la modernisation de plus de 2 800 élevages et de 400 000 places. Dans le cadre de la crise porcine, FranceAgriMer prévoit de continuer à apporter un soutien aux élevages qui devront se mettre aux normes en 2013. Pour les palmipèdes gras, 91 dossiers et près de 93 000 places de gavage en cages collectives ont pu être aidés, pour un montant de 1,9 million d'euros.

En 2012, FranceAgriMer a mis en place une aide aux investissements réalisés par les éleveurs de poules pondeuses biologiques pour la mise aux normes des bâtiments

### PORC : LE RECUIL DE PRODUCTION S'ACCENTUE EN 2012

Les cheptels porcins enregistrent une baisse significative de leurs effectifs en 2012, sous l'effet conjugué de la crise et de l'obligation de mise aux normes des élevages en matière de bien-être animal. Malgré une baisse de 1,8 % des tonnages produits, dans le contexte de croissance de la production dans l'Union européenne, la France garde sa place de 3<sup>e</sup> producteur européen.

Les exportations françaises ont atteint un niveau record en 2012 malgré une baisse d'activité sur les pays tiers. Les importations ont cependant également progressé par rapport à 2011 en volume (+ 1,9 %) et en valeur (+ 10 %). La filière porcine est notamment déficitaire sur les produits à forte valeur ajoutée. Cette hausse des importations entraîne une nouvelle dégradation de la balance commerciale. Le solde reste positif en volume (+ 178 000 tec) mais négatif en valeur, de l'ordre de 110 M€.



En 2012, la France conserve sa place de

**3<sup>e</sup> producteur**

européen de porcs.

## Viandes blanches, viandes rouges

Pour les palmipèdes gras, 91 dossiers et près de

**93 000** places

de gavage en cages collectives ont pu être aidés, pour un montant de

**1,9** million d'euros.



dans le cadre de l'application du règlement (CE) n° 889/2008. Ce dispositif s'applique sur 2012 et 2013 et concerne les investissements pour l'agrandissement des bâtiments et leur aménagement.

### L'amélioration de la compétitivité des filières viandes blanches

En 2011, FranceAgriMer a réalisé une étude sur la compétitivité comparée des filières viandes blanches (porcs et volailles) dans le contexte européen. Elle a mis en évidence les raisons de la crise structurelle que ces filières traversent. Le Conseil spécialisé, sur la base de cette analyse, a donc décidé d'établir un plan sectoriel pour favoriser l'adaptation du secteur à son évolution concurrentielle. La définition d'un modèle d'élevage conciliant performance économique et environnementale, l'amélioration du dialogue avec les pouvoirs publics sur l'application des réglementations sanitaires et environnementales, l'adaptation des politiques de produit (gammes et certification) et la mobilisation de tous les leviers techniques et organisationnels (innovations techniques, coordination technique verticale entre les éleveurs et leurs différents partenaires) pour améliorer la compétitivité des filières... sont autant de propositions concrètes issues de la réflexion et la concertation entre les différents acteurs.

Dans le cadre des plans stratégiques des filières viandes, FranceAgriMer a prévu un crédit de 1 500 000 euros pour soutenir la mise en œuvre des actions par les partenaires des filières porcs et volailles.

### LAPIN : UNE CONSOMMATION QUI DIMINUE

En 2012, la production accuse une nouvelle baisse, la consommation et le commerce extérieur se dégradent. Malgré un redressement des achats de lapins entiers, la baisse des achats de découpes a conduit à un **nouveau repli des achats de viande de lapin (- 1,2 %)**.



### VOLAILLE : LA REPRISE DE LA PRODUCTION STOPPÉE EN 2012

Le secteur du poulet, moteur de la croissance de la production de volailles en 2010 et 2011, a été le plus touché par le repli des tonnages abattus (- 1,4 %), avec à la fois une diminution des exportations et une diminution de la production destinée au marché intérieur.

**La balance commerciale en viande de volailles est repartie à la baisse en 2012** en raison du repli des exportations vers les pays tiers mais surtout du renforcement des importations en provenance de l'Union européenne (+ 4,3 %). Elles ont dépassé 500 000 tec et soutenu le développement de la consommation française de volailles, seule viande dont les volumes achetés par les ménages ont progressé en 2012. Dans un contexte économique difficile et face à une augmentation des prix, la viande de volailles est privilégiée par rapport aux viandes de boucherie plus onéreuses.

### ŒUFS : UNE REPRISE PROGRESSIVE DE LA PRODUCTION

Le marché a été très perturbé début 2012 par l'entrée en vigueur d'une nouvelle directive européenne sur le bien-être animal. **La production a retrouvé fin 2012 son niveau précédent.** Toutefois, avec une offre en repli, les cours de l'œuf sont restés à un niveau élevé tout au long de l'année. Le solde des échanges commerciaux d'œufs et d'ovo-produits s'est dégradé fortement en 2012, avec des importations en augmentation respectivement de 95 % et de 68 %.



**Nous attendons une mise en œuvre rapide des mesures préconisées.** Jean-Michel Serres



### L'appui aux exportateurs

Dans un secteur de plus en plus concurrentiel et face à la demande des marchés internationaux, l'exportation vers les pays tiers est devenue un enjeu essentiel pour les filières viandes françaises. Dans ce contexte, FranceAgriMer a conduit en 2012 de nombreuses actions d'appui export au bénéfice de ces secteurs. La priorisation des négociations et des opérations d'animation export est effectuée en Comité export SPS (sanitaire et phytosanitaire) et permet de concentrer les efforts de l'administration (FranceAgriMer, direction générale de l'Alimentation, direction générale des Politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, direction générale du Trésor et réseau mondial des conseillers et spécialistes agricoles) sur des couples pays-produits prioritaires.

Les restrictions relatives à la maladie de Schmallenberg apparue fin 2011 ont pu être levées dans une majorité des pays du pourtour méditerranéen, principaux clients de la France en bovins vivants. La levée des embargos ESB se poursuit au Proche et Moyen-Orient



### L'ENTRETIEN

**Il faut redonner de la compétitivité aux filières viandes blanches françaises**

**Jean-Michel Serres**, président du Conseil spécialisé viandes blanches

### Quelles ont été les actions menées en 2012 par FranceAgriMer pour accompagner les filières viandes blanches ?

**Jean-Michel Serres :** Dans le secteur de la volaille, après la mise aux normes bien-être des poules pondeuses en 2011, les moyens de 2012 ont été dédiés aux palmipèdes gras et aux œufs biologiques. Il est désormais essentiel que tous les producteurs puissent bénéficier des aides prévues et nous attendons donc des pouvoirs publics l'octroi des enveloppes nécessaires. En porc, et dans la continuité des années passées, beaucoup de temps et une part importante des enveloppes ont été consacrés à la mise aux normes des truies gestantes pour permettre aux éleveurs de franchir le cap du 31 décembre 2012. Le traitement des demandes d'aide s'est globalement bien passé ; en revanche, les délais de paiement restent problématiques et il faudra y trouver une solution. Si d'autres actions ont pu être menées sur l'export et si un plan abattoirs a été lancé, force est de constater que nous faisons face à une baisse importante des crédits : le budget de FranceAgriMer est arrivé à un niveau au-dessous duquel il ne doit pas descendre !

### Quelles sont les actions à mettre en place pour l'avenir ?

**J.-M. S. :** Un important travail a été mené au sein de FranceAgriMer en 2011 et jusqu'à mi-2012 pour regagner en compétitivité dans les filières viandes blanches. Les conclusions de ces travaux ont été largement reprises dans les plans stratégiques du ministère en charge de l'agriculture issus des tables rondes porc et volailles début 2013. Nous attendons donc désormais une mise en œuvre rapide des mesures préconisées. Des réponses aux freins qui handicapent nos secteurs (ICPE, main-d'œuvre) doivent être apportées et ces plans peuvent y contribuer. Il faut aussi que le plan abattoirs permette d'avancer sur la nécessaire restructuration des outils.

### Les difficultés de fond n'ont donc pas pu être réglées en 2012...

**J.-M. S. :** Les difficultés de nos secteurs sont telles qu'elles ne peuvent être résolues en quelques mois. Aujourd'hui, FranceAgriMer dispose d'un niveau d'expertise élevé en matière de conjoncture et d'analyse financière, qui permet d'engager des réflexions sur la compétitivité de nos filières. Des propositions concrètes peuvent être faites mais, au final, les décisions nécessaires ne relèvent pas du seul ressort de FranceAgriMer...

## 2012 en région...

### LA MISSION D'EXPERTISE TECHNIQUE PCM, UN INTÉRÊT PARTAGÉ PAR TOUS LES ACTEURS /

Depuis sa création, FranceAgriMer est responsable de la mise en œuvre des procédures de PCM (pesée, classement et marquage).

Il s'agit principalement de :

- vérifier la manière dont les carcasses sont présentées et l'opération physique de pesée sur des balances homologuées ;
- agréer les classificateurs et contrôler régulièrement que le classement est bien effectué selon les règles ;
- vérifier le marquage sur la carcasse et sa traçabilité.

Ce travail d'expertise a été confié aux agents des services territoriaux de FranceAgriMer, qui assurent cette mission en toute indépendance. Ces procédures de PCM présentent de multiples intérêts pour la profession. Pour le producteur, c'est la garantie que sa carcasse est classée selon des normes préétablies et homogènes. Pour les abattoirs, cela permet une harmonisation des pratiques car les mêmes règles s'appliquent partout, sans distorsion de concurrence. Enfin, pour l'État, cela permet de faire appliquer ces règles communautaires sur l'ensemble de son territoire. / P. L.

## Viandes blanches, viandes rouges



(Koweït, Bahreïn) et avance favorablement en Asie, ouvrant de nouvelles perspectives sur le grand export aux viandes bovines françaises. Des efforts particuliers sont portés sur des destinations prioritaires comme la Chine (extension des listes d'établissements agréés porc et volailles), la Russie (négociations SPS, veille sur la mise en place des nouvelles dispositions de l'Union douanière), les États-Unis (suivi du *Food Safety Modernization Act*, agrément des entreprises de charcuterie), la Communauté andine des nations (ouverture du marché pour la génétique aviaire). En 2012, FranceAgriMer a également soutenu les opérateurs pour mener des actions d'animation export (information économique, séminaire technique, colloque, salons, prospection...), avec notamment les 2<sup>es</sup> Rencontres annuelles France-Terre d'élevage/Pays du pourtour méditerranéen ou la réalisation d'un argumentaire sur la valorisation des coproduits avicoles peu prisés en Europe.

### Des priorités pour l'expérimentation

FranceAgriMer a reconduit en 2012 les mêmes thématiques générales pour le financement des programmes jugés prioritaires par les professionnels, dans la continuité de ceux soutenus en 2011. Pour les filières viandes, cinq grandes orientations ont été poursuivies :

- le bien-être animal, qui passe par un accompagnement de la mise en œuvre des nouvelles réglementations et l'anticipation des évolutions réglementaires ;
- la maîtrise de l'hygiène et de la sécurité sanitaire, en améliorant la connaissance

et la maîtrise des flores indésirables ;

- la qualité et la technologie des viandes, par la maîtrise de la variabilité des carcasses et des produits ;
- l'environnement, au travers de la valorisation des co-produits et de la réduction de la consommation d'eau et d'énergie ;
- la nutrition et la santé.

Le site extranet <https://experimentation.franceagrimer.fr>, dédié à ces programmes, permet le dépôt des dossiers de demandes de subventions par les porteurs de projets, le suivi de la procédure d'évaluation et de sélection des programmes et la diffusion des résultats.

En 2012, FranceAgriMer a apporté son soutien à 28 programmes d'expérimentation pour un montant d'aide de 1,37 million d'euros.

### La promotion sur le marché intérieur et les pays tiers

La communication est un outil essentiel à la connaissance des consommateurs et des prescripteurs sur les marchés nationaux et à l'exportation. Dans cette période de crise économique qui impose aux consommateurs d'arbitrer entre les différents produits et aux filières de trouver de nouveaux débouchés sur les marchés extérieurs, FranceAgriMer a maintenu son soutien aux actions de promotion, publicité et communication des filières viandes, notamment en faveur de l'exportation, avec un montant d'aide de 3,26 millions d'euros pour 2012. \_

Michel Meunier, délégué filière / [michel.meunier@franceagrimer.fr](mailto:michel.meunier@franceagrimer.fr)

## La filière viandes blanches en bref

### Les viandes de volailles

La France est au 1<sup>er</sup> rang des pays européens pour la production de volailles, avec 1,9 million de tonnes produites chaque année. Elle compte 20 000 exploitations spécialisées. La filière a dû faire face à une forte hausse du coût de l'aliment. Les exportations françaises ont atteint 641 000 t équivalent carcasse en 2012, soit un chiffre d'affaires à l'exportation de 1,2 Md€.

### Le lapin

Environ 4 000 éleveurs produisent 38 millions de lapins par an, pour l'essentiel sur le marché intérieur. La consommation est structurellement orientée à la baisse. Environ 60 % de ce volume est mis en marché par des structures coopératives.

### La viande porcine

La France est le 3<sup>e</sup> producteur européen de viande porcine, avec 25 millions de porcs abattus chaque année. La majorité des 16 000 éleveurs de porcs est concentrée dans le Grand Ouest. Plus de 90 % de la production est mise sur le marché par une soixantaine d'organisations issues du secteur coopératif. La filière a dû faire face à une forte hausse du coût de l'aliment (environ 60 % du coût de production).

### Les œufs

La France est le 1<sup>er</sup> pays producteur d'œufs de l'Union européenne avec 13 milliards d'œufs pondus chaque année. La production française, comme celle de l'Union européenne, a été en fort recul en 2011 et 2012, à la suite de l'application de la directive européenne sur le bien-être animal des poules pondeuses. Face à la raréfaction de l'offre, les prix sont en forte hausse.

### Le foie gras

La France est le 1<sup>er</sup> producteur mondial de foie gras. 75 % du foie gras mondial est produit en France, les autres pays producteurs étant la Bulgarie et la Hongrie. L'essentiel de la production de foie gras français se fait dans le Sud-Ouest. Le canard domine le marché (97 %) au détriment de l'oie.

**Nouveau programme national quinquennal pour 2013/2018, renouvellement des membres du Conseil spécialisé, négociations sur le futur cadre européen de la gestion du potentiel de production... 2012 aura été une année riche en réflexion stratégique et en actions.**

## 2012, année de transition



L'année 2012 marque l'aboutissement de trois années de travail et la fin d'une première mandature du Conseil spécialisé de la filière viticole de FranceAgriMer (2009/2012). La phase de réflexion, amorcée en 2009, a laissé la place à des projets bien réels et la stratégie est en place. L'établissement conforte son rôle de lieux d'échanges nationaux et de débats sur la filière viticole. Le Conseil spécialisé, composé de 40 membres, s'affirme comme une véritable instance

stratégique de gouvernance. Dix nouveaux membres l'ont intégré en mai 2012 pour une mandature de trois ans. Trois comités sont attachés au Conseil spécialisé :

- le Comité bois et plants, présidé par Didier Gillibert ;
- le Comité des produits cidricoles, présidé par Jean-Luc Duval ;
- le Comité du fonds des filières viticole et cidricole, présidé par le président du Conseil spécialisé.

Les membres du Conseil ont reconduit Jérôme Despey à la présidence du Conseil spécialisé.

### **Préparation du nouveau programme national quinquennal 2013/2018 de l'OCM viticole**

Durant toute l'année 2012, un travail de préparation du nouveau programme national quinquennal de l'OCM vitivinicole pour la période 2013/2018 a été entrepris. Il a été conduit en plusieurs étapes, à l'échelle locale (bassins viticoles) et nationale. L'ensemble des acteurs de la filière a été associé à cette réflexion stratégique. Quatre mesures stratégiques ont été retenues dans le cadre du programme national d'aide pour la filière

## Vins

FranceAgriMer finance l'observatoire de la viticulture, qui propose à la filière des informations sur le potentiel viticole (arrachage, replantation) sur la récolte et la première transformation.

vitivinicole 2013/2018 :

- la restructuration et reconversion du vignoble ;
- l'investissement des entreprises ;
- la promotion dans les pays tiers ;
- la distillation des sous-produits.

Après débats, les membres du Conseil spécialisé vins ont voté, en novembre 2012, le nouveau programme d'aide à la filière vitivinicole 2013/2018. Ils ont rappelé que l'OCM vitivinicole et le programme national constituaient une priorité stratégique pour l'ensemble des familles professionnelles. L'enveloppe budgétaire dédiée à ce programme pourrait, sous réserve des négociations futures du budget européen, s'élever, pour cinq ans, à 1,4 milliard d'euros.

### Le fonds viticole de FranceAgriMer s'ouvre à la filière cidricole

Le fonds viticole est né de la volonté conjointe du ministre chargé de l'agriculture et de la profession. Son objectif est de faire émerger une capacité d'actions concertées au niveau national et de renforcer l'efficacité des financements alloués à la promotion, à la recherche et au développement. Son principe et son fonctionnement ont été validés par le Conseil d'administration de FranceAgriMer. Il travaille par projets, en fonction des orientations stratégiques fixées en Comité, et s'appuie sur deux groupes de travail permanents : la promotion, la recherche et le développement. En 2012, ce fonds s'est ouvert à l'ensemble de la filière cidricole française et de tous ses produits.

### Droits de plantation et groupe à haut niveau

Le compromis global adopté en 2008 sur la nouvelle organisation commune du marché vitivinicole a prévu la suppression du dispositif des droits de plantation. Sous la pression d'une majorité d'organisations professionnelles européennes et d'États membres producteurs, le commissaire européen à l'agriculture a annoncé, en mars 2012, la mise en place d'un groupe à haut niveau. Le ministre français chargé de l'agriculture s'est appuyé sur une position de la filière viticole exprimée en avril 2012 par le Conseil spécialisé pour mener les négociations. Ce dernier s'est prononcé favorablement sur la position suivante :



La consommation mondiale de vins s'établit en 2012 entre

240,4  
et 250,1  
millions d'hectolitres.



## LA CONSOMMATION MONDIALE DE VINS SE MAINTIENT

La consommation mondiale de vins se situe, pour l'année 2012, entre 240,4 et 250,1 Mhl, soit 245,2 Mhl en milieu de fourchette d'estimation. Elle confirme le coup d'arrêt au recul de la consommation mondiale consécutif à la crise, sans pour autant retrouver le rythme de développement de la demande mondiale d'avant-crise.

- maintien d'un dispositif de régulation du potentiel de production vitivinicole ;
- croissance du potentiel de production au niveau européen et de chaque État membre, dans des limites fixées au niveau européen et connues de tous ;
- mise en place d'un dispositif d'autorisation préalable à toute nouvelle plantation (augmentation de superficie) dans tous les États membres et pour tous les segments de l'offre (AOP/IGP/VSIG).

### L'adoption des orientations de crédits 2012 pour la filière viticole

En 2012, les crédits nationaux affectés aux filières viticole et cidricole sont estimés à environ 13,5 millions d'euros. Ils ont été répartis entre :

- les aides aux investissements dans les exploitations (576 000 euros). Deux dispositifs sont concernés : le diagnostic des exploitations en cave particulière et la plantation et la rénovation de vergers de fruits à cidre en zone AOC ou IGP pour la campagne de plantation 2012 ;
- les contrats de projets État-Région ;
- les études et l'acquisition de données (environ 1 million d'euros) ;
- les plans stratégiques concernant la promotion, la recherche et le développement (10 millions d'euros) dans le cadre du fonds.

### La mise en œuvre d'actions de promotion des vins français

En 2012, différentes actions stratégiques de promotion des vins et eaux de vie de vin français ont été mises en place : réalisation, pour la deuxième année consécutive, d'une campagne de valorisation dans neuf pays ciblés



Avec **41,4** millions d'hectolitres,  
dont **30 %** exportés, la France est le **1<sup>er</sup>** producteur mondial de vins en 2012.



## DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS EN HAUSSE

En 2012, **les importations** s'élèvent à **5,9 Mhl pour 629 M€**, soit un recul de 13 % en volume et une hausse de 1 % en valeur par rapport à 2011. Ces importations proviennent majoritairement d'Europe (62 % d'Espagne, 25 % d'Italie et 16 % du Portugal).

**Les exportations** françaises s'élèvent, quant à elles, à **14,98 Mhl pour 7,83 Md€** en valeur, soit une progression de 5 % en volume et de 9 % en valeur par rapport à 2011. Le creux de 2009, lié à la crise, est effacé.

via des thèmes génériques (œnotourisme, internet, formation, relations publiques et presse), élaboration de campagnes de renfort de promotion sur quatre pays, soutien des campagnes cofinancées par l'Union européenne et initiées par les interprofessions et de certaines actions ponctuelles, cofinancement des campagnes de promotion des interprofessions sur dix pays d'Europe.

### Un plan stratégique pour la recherche et développement de la filière cidricole

Afin de rationaliser et d'améliorer l'efficacité des financements alloués à la recherche et au développement de la filière cidricole, un plan stratégique national a été formalisé. Il est décliné en quatre objectifs opérationnels :

- l'adaptation du matériel végétal ;
- la caractérisation et l'évaluation des variétés locales et européennes, méthodes d'aide à la sélection ;
- l'adaptation des itinéraires techniques de production : régularité de la production et productivité, lutte contre les ravageurs et les maladies, incidence des pratiques culturales et des conditions de culture sur les fruits, conduite en agriculture biologique, conception de systèmes de production à hautes performances environnementales,

# 7,83

milliards d'euros,

c'est le montant des exportations françaises de vins en 2012.



intégration du changement climatique ;

- la conservation et l'optimisation des fruits à transformer : influence des itinéraires de récolte, comportement des fruits à l'approche de la maturité ;
- la maîtrise des procédés de transformation : élaboration de produits stables en saveurs, arômes, couleurs et composantes microbiologiques, tout en optimisant les dépenses énergétiques.

### Des études stratégiques pour suivre l'évolution de la santé de la filière

En 2012, FranceAgriMer a poursuivi la réalisation d'études et de panels, pour un montant total d'environ 940 000 euros. L'établissement finance par ailleurs l'observatoire de la viticulture, qui propose à la filière des informations sur le potentiel viticole (arrachage, replantation) sur la récolte et la première transformation, sous forme de cartes et de tableaux dynamiques. Chaque année, FranceAgriMer procède aussi à l'actualisation de l'observatoire des données économiques et financières des exploitations viticoles afin de suivre les évolutions de la santé économique de différents types d'exploitations caractéristiques de la viticulture française.

### La gestion de la réserve nationale de droits de plantation

Le dispositif de gestion du potentiel viticole français s'appuie stratégiquement sur une réserve nationale de droits de plantation gérée par FranceAgriMer. Les modalités de

## DES PRIX À LA PRODUCTION PLUS ÉLEVÉS

L'évolution des marchés, observée au cours de la campagne 2011/12 à travers les transactions vrac à la production, permet de confirmer le redressement des prix à l'amont de la filière observé sur les dernières années. Cette **progression** s'explique en grande partie par la succession, depuis 2008, de quatre campagnes de disponibilités nationales plus réduites (faibles récoltes intérieures et diminution des stocks). Les prix sont désormais revenus à des niveaux proches de ceux, relativement élevés, que l'on avait pu observer en 2003/04. En fonction de l'importance de la demande nationale et internationale, la faiblesse de la récolte 2012 devrait conduire à observer **une nouvelle augmentation des cours** associée à un certain retrait des volumes disponibles et donc commercialisables.

## Vins

En 2012, les crédits nationaux affectés aux filières viticoles et cidricoles

sont estimés à **13,5** millions d'euros.

fonctionnement de celle-ci sont adaptées en fonction de l'état du potentiel viticole, des demandes de droits de plantation par les viticulteurs, des stocks et des flux de droits. Pour chaque campagne se posent les questions relatives aux cessions de droits de la réserve vers les bénéficiaires d'autorisations de plantation et l'opportunité d'achats de droits par la réserve. Durant la campagne 2011/12, aucun achat de droits n'a été effectué compte tenu du niveau des stocks de la réserve.

### L'approbation d'un plan stratégique de promotion pour la filière cidricole

Le plan stratégique 2011/2013 sur la politique de soutien à la promotion et à la communication des produits cidricoles français a été formalisé en 2012. Son objectif est de déterminer les orientations en matière de soutien à la promotion et à la communication des produits cidricoles français pour les trois années à venir. Il s'articule autour de deux grandes problématiques : la notoriété et la présence à l'esprit.

## 2012 en région...

### L'AIDE AUX INVESTISSEMENTS DE L'OCM VINS : UN EXEMPLE DE MESURE BIEN COORDONNÉE ENTRE LE SIÈGE ET LES RÉGIONS /

La gestion des aides aux investissements de l'OCM vins est partagée entre la région et le siège de FranceAgriMer. Le pilotage a lieu à Montreuil et la mise en œuvre dans les régions : les bénéficiaires (exploitants, entreprises de vinification...) déposent un dossier, puis le service régional vérifie l'éligibilité de la demande, détermine le montant de l'aide, contrôle et envoie le dossier au paiement. Ce processus présente l'avantage d'être au cœur des réalités locales, proche des bénéficiaires qui trouvent facilement un interlocuteur. De plus, il permet de conduire une politique agricole cohérente, grâce à une concertation étroite avec les autres financeurs en région.

Ce dispositif, évalué positivement en 2012 par la Commission européenne et le ministère en charge de l'agriculture, sera reconduit pour la période 2013/2018. / P. L.



La filière doit notamment :

- renforcer ses positions sur ses « bastions » que sont les périodes de consommation de la Chandeleur et de l'Épiphanie ;
  - maximiser ses volumes commercialisés en période de forte consommation de boissons rafraîchissantes en été ;
  - développer de nouveaux moments de consommation et mettre en avant la diversité des associations.
- Pour les indications géographiques cidricoles, la filière doit :
- renforcer la connaissance et améliorer l'image des produits ;
  - augmenter la notoriété ;
  - rester présente dans l'esprit du consommateur. \_

Éric Rosaz, délégué filière / [eric.rosaz@franceagrimer.fr](mailto:eric.rosaz@franceagrimer.fr)

### LA CONSOMMATION DE VIN ROSÉ PROGRESSE NETTEMENT

Dans un contexte de repli global des autres vins, la consommation de vin rosé a plus que doublé en 20 ans en France. La progression continue puisque, en 2012, les ventes de vin rosé en grande distribution ont augmenté de 3,3 % en volume et de 5,9 % en valeur.

### LES VENTES DE VINS TRANQUILLES EN AUGMENTATION

Les ventes de vins tranquilles en grande distribution (toutes couleurs, catégories et origines confondues) s'élèvent en 2012 à 9,6 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros. Ceci représente une croissance de 0,6 % en volume et de 3 % en valeur par rapport à 2011. Avec un prix moyen de vente de 3,89 €/litre, la hausse est de 2,4 % par rapport à 2011.







Une page se tourne et il nous faut fixer de nouveaux objectifs au Conseil pour les trois prochaines années. Jérôme Despey



## La filière en bref

Malgré la faible récolte de l'année 2012, la France reste le 1<sup>er</sup> producteur de vins au monde. 85 000 exploitations produisent en moyenne près de

**45 millions d'hectolitres de vins**, dont environ 8 Mhl destinés à la distillation, sur seulement 3 % des terres arables françaises. Le vin français représente

**16 % de la production mondiale.**

En France, la commercialisation du vin s'appuie sur la segmentation réglementaire prévue par l'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole de 2009 :

- les vins de France à AOP (appellation d'origine protégée) : AOC en France ;
- les vins de France à IGP (indication géographique protégée) : vins de pays ;
- les vins de France sans IG (indication géographique).

La filière viticole représente, en France, près de

**600 000 emplois directs**

et indirects et plus de 15 % de la valeur de la production agricole.



### L'ENTRETIEN

La filière aura besoin d'être forte et unie

**Jérôme Despey**, président du Conseil spécialisé vins

### L'année 2012 a-t-elle permis d'avancer sur les chantiers prioritaires ?

**J. D.** : Incontestablement. 2012 a été une année importante. Le chantier le plus marquant a été la préparation du programme quinquennal de l'OCM vitivinicole, qui a mobilisé les services de FranceAgriMer et les professionnels de la filière. De nombreux groupes de travail ont été mis en place, un bilan des cinq années de programme écoulées réalisé ainsi qu'une réflexion sur les mesures à prendre pour les années à venir... Tout ceci en huit mois ! Nous avons parfaitement rempli les objectifs et respecté le calendrier.

### En quoi est-ce une année de transition pour le Conseil spécialisé ?

**J. D.** : Nous sommes à la fin d'un cycle et au commencement d'un autre, avec un changement d'équipes puisqu'une dizaine de nouveaux membres intègrent le Conseil spécialisé. Une page se tourne et il nous faut fixer de nouveaux objectifs au Conseil pour les trois prochaines années. Du côté du programme national de l'OCM vitivinicole, nous sommes également arrivés au terme du programme précédent et nous préparons le nouveau sur la base des évaluations et du bilan qui ont été réalisés.

### Quelles sont les perspectives pour l'avenir ?

**J. D.** : Nous allons poursuivre les travaux déjà engagés ces derniers mois pour que le secteur viticole soit bien intégré dans la négociation sur la réforme de la politique agricole commune. Pour cela, la filière aura besoin d'être forte et unie. Nous allons aussi prendre des décisions importantes pour définir les mesures de l'OCM spécifique vitivinicole que nous avons réussi à préserver. Autre priorité : les travaux du groupe de travail à haut niveau concernant le maintien et la gestion des droits de plantation. Nous sommes à l'écoute de toutes les familles professionnelles pour conduire des échanges et des travaux prospectifs qui nous permettront de moderniser la filière et de gagner en compétitivité pour accroître nos parts de marché.

## Cidre

En 2012, les achats de cidre en grande distribution ont représenté 537 millions d'hectolitres (- 3,6 % par rapport à 2011) pour un montant de 116 millions d'euros (+ 2,6 % par rapport à 2011).



C'

est en France que l'on trouve le plus grand verger spécialisé de fruits à cidre de toute l'Europe. Parmi les 10 000 livreurs

de fruits en France, 1 500 sont producteurs professionnels de fruits à cidre. Ils sont essentiellement localisés en Bretagne, Basse-Normandie et Haute-Normandie. La production atteint en moyenne 240 000 tonnes par an. La plus grande partie provient de vergers spécialisés (environ 8 500 hectares pour 200 000 tonnes).

La production de cidres de consommation s'élève à 1,1 million d'hectolitres et celle de Calvados à 16 000 hectolitres d'alcool pur. Deux tiers des cidres de consommation sont commercialisés en grande distribution (GMS) et le reste dans la restauration (crêperies), le commerce de détail (cavistes, boulangers, traiteurs...) et en vente directe.

### Une filière organisée en interprofession

La filière cidricole regroupe les producteurs de fruits (pommes à cidre et poires à poiré) et les transformateurs. Ils contribuent à la vie de la filière en versant des cotisations à l'interprofession afin de pouvoir investir dans la recherche et le développement. Deux coopératives contrôlent la transformation des cidres de consommation et concentrent près de 85 % de sa production. Enfin, la filière totalise une quarantaine d'artisans et plus de 500 producteurs transformateurs, produisant une partie des AOC cidricoles, notamment le Calvados.

Parmis les

10 000

livreurs de fruits en France,

1 500

sont producteurs professionnels de fruits à cidre.



### Une baisse de la consommation de cidre

La consommation de cidre en France a tendance à baisser et reste occasionnelle pour la majorité des Français, avec cinq bouteilles par ménage et par an. En ce qui concerne les achats de cidre en grande distribution, ceux-ci ont représenté, en 2012, 537 millions d'hectolitres (- 3,6 % par rapport à 2011) pour un montant de 116 millions d'euros (+ 2,6 % par rapport à 2011). Environ 870 000 bouteilles de pommeau et un million de bouteilles de cidre et poiré AOC ont été commercialisées cette année. La consommation de Calvados s'élève à un peu moins de 8 000 hectolitres d'alcool pur par an.

### Un accompagnement de la filière cidricole

FranceAgriMer a intégré les productions cidricoles dans le fonds de la filière viticole afin d'accompagner la filière sur ses stratégies promotion et communication et recherche et développement. L'établissement met en outre en place des mesures d'aide spécifiques en matière de rénovation et restructuration du verger cidricole. Il prend également en charge le financement et l'analyse de panels consommateurs et distributeurs.



Le rapport d'activité de FranceAgriMer 2012 est édité par **FranceAgriMer** /  
12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois /  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30 /  
Directeur de la publication : Frédéric Gueudar Delahaye /  
Direction de la rédaction : Clarisse Combes, Dominique Schnäbele /  
Direction artistique : Frédéric Joffre / Réalisation : agence paradigme /  
Chef d'édition : Annick Lormée / Maquettistes : Elsa Charavit, Marie Pleyber /  
Crédits photos : Camille Leroy/FranceAgriMer, FranceAgriMer, Fotolia, F. Joffre, DR /  
Impression : Le Colibri / © FranceAgriMer juillet 2013 /

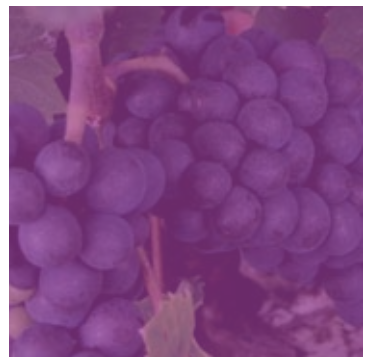
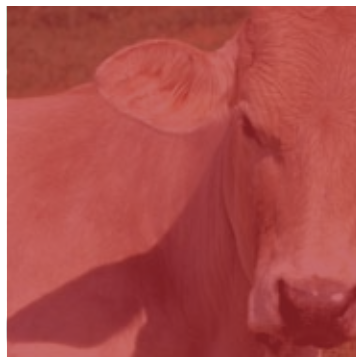
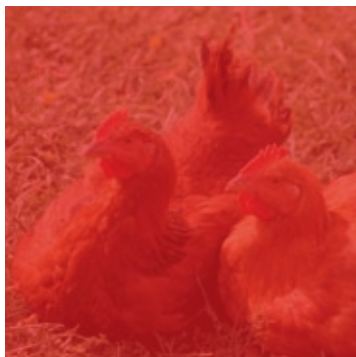


FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE